

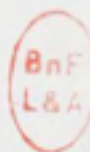
# L'EQUITATION

MENSUEL OFFICIEL DE LA FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

LA REVUE DE



**SPECIAL**  
REGIONS  
Statuts  
Règlement  
Intérieur  
Elections



**NOUVEAU**  
FORUM  
Réponse à vos  
questions  
Réflexions sur  
la compétition

REF N° 2 ■ OCTOBRE 2000 ■

Prix au numéro : 50 F ou 7,63 €

## CARTON PLEIN DES FRANÇAISES AU MONDIAL D'ENDURANCE

**Le Mondial d'Endurance de Compiègne restera dans les mémoires. 5 000 personnes, debout dans les tribunes, ont acclamé les casques bleus des cavalières françaises qui pointaient à l'entrée de l'hippodrome. Du jamais vu pour l'endurance équestre !**

142 concurrents de 35 pays ont pris le départ des 160 km du 8e Championnat du Monde d'Endurance qui s'est déroulé dans la forêt de Compiègne du 24 au 27 août. La France a mis fin à

7 éditions de suprématie US en décrochant les trois premières places. Au terme d'une course pleine de suspense de plus de 13 h qui a éliminé les deux tiers des partants, Maya Killa Perringéard et Cécile Miletto sont arrivées main dans la main sur la ligne d'arrivée suivies de Dominique Payen. La photo finish déclarait 1ère *Varoussa*, la jument de Maya Killa. *Varoussa*, 13 ans, et *Dynamik*, 10 ans, le cheval de Cécile, sont frère et sœur, tous deux issus du célèbre chef de race pur-sang arabe, *Persik*. Les deux cavalières sont amies, âgées de 22 ans et originai-

res du midi, précisément de Montauban et de Nîmes. Dominique est une Rhône-Alpine vétérinaire de 37 ans. Au total, on comptera 7 Français dans les 15 premiers, signe de l'extraordinaire réussite de l'endurance française et consécration pour l'entraîneur Pierre Cazes. En endurance, on fait une seule course et le sélectionneur doit déclarer à l'avance les 4 cavaliers dont le résultat compte pour l'équipe. Seules trois nations ont réussi à terminer avec 3 cavaliers déclarés en équipe, on a ensuite fait le classement sur 2 cavaliers, d'où la 4e place de la



Photo : PSY KONICA JEAN MOREL

France qui a manqué de peu le grand schelem, deux des cavaliers déclarés en équipe ayant dû abandonner. Le podium :

- 1e Maya Killa Perringéard, *Varoussa*, CREE Midi-Pyrénées, 31
- 2e Cécile Miletto, *Dynamik*, CREE Languedoc-Roussillon, 30
- 3e Dominique Payen, *Nida*, Pony-Club de Masille, 38, Rhône-Alpes.

## L'OR & L'ARGENT DE L'EUROPE POUR LES JEUNES CAVALIERS

**Huit jeunes cavaliers ont brillamment défendu les couleurs de la France lors des Championnats d'Europe qui ont réuni pour la première fois les trois disciplines olympiques à Hartpury en Grande-Bretagne du 23 au 27 août.**

Les entraîneurs nationaux des deux équipes lauréates sont Bertrand de Bellabre pour le CSO et Philippe

Mull pour le CCE. En dressage, notre équipe est 7e et Caroline Mériaux du Club Hippique de l'Isle Adam Parmain, 95, Ile de France, qui montait *Juweel D* est 7e.

### ■ CHAMPIONS D'EUROPE CSO JEUNES CAVALIERS

Sébastien Batillat, *Eve des Etisses*, Écurie des Arpents Verts, 77, Ile de France.  
Simon Delestre, *Didam de la Ressée*, Centre Équestre de Solgne, 57, Lorraine.

Marie Pellegrin, *Cabre Ibarra*, Horse Show, 13, Provence.  
Kevin Staut, *Crocodile Man*, Écurie Michel Hécart, 13, Provence.  
En individuel, Marie termine 7e, Sébastien, 9e, Simon, 10e et Kevin, 14e .

### ■ VICE-CHAMPIONS D'EUROPE CCE JEUNES CAVALIERS

Agathe Dupreelle, *Biche du Plessis*, Anjou Jumping, 49, Pays de la Loire.  
Valentine Lefebvre,

*Bornassou d'Irléau*, Centre Équestre du Brévedent, 14, Normandie.  
Fabien Rivera, *Brigitte de Lionge*, Écuries de Riboulan, 13, Provence.  
Nelly Schorer, *Torrent dela Celle*, Alpes Gresivaudan, 38, Rhône-Alpes.  
En individuel, Nelly termine 4e et Benoît Parent, qui ne faisait pas partie de l'équipe, est 7e avec *Milcane*. Benoît est licencié à l'Écurie Xavier Labaisse, 64, Aquitaine.

<b>MAGAZINE</b>	International..... 2 5 podiums dont 2 titres	Sommaire..... 3 Octobre 2000	Agenda..... 4 Essentiel
<b>FFE PRESIDENCE</b>	Editorial..... 5 Régions nouvelles CRE..... 6 Régions nouvelles	CRE..... 6 Nouveau schéma FFE CRE..... 6 Elections	CROC..... 7 Régions nouvelles
<b>MAGAZINE</b>	International..... 8 Informations FEI Sydney..... 9 Equipe paralympique	Distinction..... 10 Jacqueline Reverdy Toronto..... 12 Millénium Poney 2000	Media..... 13 Programme télévision
<b>FFE DTN</b>	Formation..... 14 BEES 1	DRJS..... 15 Carnet d'adresses	
<b>FORUM</b>	Adhérents..... 16 Réponses à vos questions Equitation Camargue	Adhérents..... 17 L'été au Parc	Compétition..... 18 Projet concours CLUB
<b>FFE TOURISME</b>	Promotion..... 20 Salon du Cheval	Compétition..... 20 Mondial TREC	Compétition..... 21 National TREC attelage
<b>FFE CLUB</b>	Compétition..... 22 Bon à savoir Compétition..... 23 Salon du Cheval	Compétition..... 24 National Poney MAIF Contact..... 26 Tous les services	Sport poney..... 27 Stages au Parc Formation..... 27 Stages BAFD
<b>GHN</b>	Social..... 28 Bourse de l'emploi	Social..... 28 Contrat de travail	Administratif..... 29 Obligations d'assurance
<b>REFERENCE</b>	Statistiques..... 30 Licences 2000	Régions..... 32 Statuts types des CRE	Régions..... 36 Règlement intérieur CRE
<b>CALENDRIER</b>	Prévisionnel..... 38 AG électorale des CRE Sessions BAP Concours FEI en France	Prévisionnel..... 39 Concours FEI dans le monde Prévisionnel..... 40 Concours GICE	Invitation..... 41 Noël 2000 à SPA Bulletin officiel..... 41 Concours poney

**DU 14 AU 29  
OCTOBRE  
2000**

■ **EQUIDAYS EN CALVADOS**

Comme chaque année, octobre sera équestre en Calvados avec des animations, des portes ouvertes, des concours, des débats, des ventes... concernant aussi bien les courses que les sports équestres ou l'équitation de loisirs, en passant par les aspects culturels et économiques de la filière cheval. Forum FFE le lundi 16 octobre dans le cadre du Salon Horse Expo à Deauville. Renseignements CDT Calvados 02 31 50 10 15.

**DU 18 AU 29  
OCTOBRE  
2000**

■ **JEUX PARALYMPIQUES DE SYDNEY**

Les épreuves d'équitation sont programmées du 19 au 24 octobre. La France est représentée par une équipe de cinq cavaliers, voir page 9.

**TOUSSAINT**

■ **VACANCES SCOLAIRES**

Elles auront lieu du samedi 28 octobre au lundi 6 novembre pour toute la France.

**DU 28 OCTOBRE  
AU 1er NOVEMBRE  
2000**

■ **SALON DU CHEVAL DE MONTPELLIER**

La 2e édition du rendez-vous méridional offrira un programme très complet de championnats à cheval et à poney, deux représentations du "Gala Equestre" et le spectacle d'Alvaro Domecq intitulé "Equitation Magique".

Renseignements 04 67 17 67 17 [www.cheval-montpellier.com](http://www.cheval-montpellier.com)

**DU 2 AU 10  
DECEMBRE  
2000**

■ **SALON DU CHEVAL DU PONEY ET DE L'ANE**

Le profil des épreuves équestres du Salon se précise. Vous trouverez le programme détaillé des épreuves poney dans les pages compétition CLUB. Les épreuves officielles cheval paraîtront au BO GICE. Le CSI, finale du JUMP CCF, est organisé pour la première fois directement par le Salon du Cheval. Le président du concours est Christian Patria et le directeur Jean Morel. Deux épreuves sont programmées pour la première fois le vendredi et le samedi après-midi. La date est avancée au premier week-end, du 1er au 3 décembre. Réservations 0 826 028 028 Minitel 3615 BILLETEL

Internet [www.salon-cheval.com](http://www.salon-cheval.com) ou [www.jump-ccf.com](http://www.jump-ccf.com)

**LE 7 DECEMBRE  
2000**

■ **ASSEMBLEES GENERALES PORTE DE VERSAILLES**

A 10 h, aura lieu la dernière assemblée générale du Poney-Club de France. Les bilans de clôture y seront présentés. Les Poney-Clubs auront à décider du devenir de l'association. A 14 h, aura lieu l'assemblée générale ordinaire de la FFE. Les rapports de l'exercice 1999-2000 y seront présentés. L'AG sera tournée vers l'avenir et les adhérents pourront exprimer aux élus leur avis sur les projets en cours.

**NOËL A JUIN**

■ **VACANCES SCOLAIRES**

Attention. Le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé au moment de la rentrée que les vacances de Noël qui débiteront le vendredi 22 décembre sont prolongées jusqu'au dimanche 7 janvier. Rentrée le lundi 8 au lieu du jeudi 4. Vacances d'hiver : Zone A du samedi 3 au lundi 19 février. Zone B, du samedi 17 février au lundi 5 mars. Zone C, du samedi 10 février au lundi 26 février. Vacances de printemps : Zone A, du samedi 31 mars au mardi 17 avril. Zone B, du samedi 14 avril au mercredi 2 mai. Zone C, du samedi 7 au mardi 24 avril. Vacances d'été à partir du samedi 30 juin.

**DU 1<sup>er</sup> AU 8  
JUILLET  
2001**

■ **NATIONAL PONEY MAIF 2001**

Les championnats poney sont regroupés au Parc Equestre Fédéral de Lamotte. Clôture des engagements le vendredi 8 juin à 12 h.

LA REVUE DE  
L'ÉQUITATION

## Secrétariat

Parc Equestre  
41600 LAMOTTE  
E-mail revue.ffe@free.fr

## Éditeur

Fédération Française d'Équitation  
9, boulevard Macdonald  
75019 PARIS

## Rédactrice en chef

Danielle Lambert

## Secrétaire de rédaction

Isabelle Tora

## Comité de rédaction

Hervé Delambre  
Jacinte Giscard d'Estaing  
Danielle Lambert  
Serge Lecomte  
Pascal Marry  
Laurence Mory  
Philippe Thiébaud

## Dessins

Corentin  
Lerud

## Photos

PSV KONICA, J. Morel

## Ont participé à ce numéro

Cécile Bagard  
Christelle Béranger  
Frédéric Bouix  
Laurent Cellier  
Cédric Charles  
Isabelle Crespel  
Annick Furet  
Elisabeth Hartmann  
Jean-Marie Kramp  
Jean-Marc Lassus  
Anne-Laure Launay  
Nathalie Leconte  
Benoît Malandin  
Sophie de Pas  
Bernard Pavie  
Valérie Vallet  
Mélanie Vay  
Laure Vial

## Abonnement

1 an - 300 F

## Conception

Danielle Lambert  
Serge Lecomte

## Réalisation - Impression

I.D.P. Grignon  
77370 FONTENAILLES

## Commission paritaire

En cours

## Directrice de la publication

Jacqueline Reverdy

## A FFE NOUVELLE, REGIONS NOUVELLES

La réforme des statuts de la FFE a donné de l'espace à l'action pour que les CRE puis les CDE soient les moteurs d'une animation régionale propice au développement de toutes les activités équestres.

## ■ OUVERTURE

La FFE a changé. Le guichet unique a ouvert un lien direct avec chaque adhérent. La REF ouvre le dialogue direct dans la nouvelle rubrique Forum. Elle publie ce mois-ci l'avant-projet de rénovation du circuit de compétition club pour que chacun puisse intervenir sur les nouveaux règlements avant qu'ils soient arrêtés. Le champ de vision fédéral s'est élargi, aussi bien vers les clubs et vers les pratiques de loisir que vers le plus haut niveau. Vous trouverez désormais tous

les mois l'essentiel des informations en direct de la FEI.

## ■ IMAGINATION

La lecture des nouveaux statuts des régions ouvre sur des perspectives sympathiques. En aval de la FFE nouvelle, les Comités Régionaux d'Équitation sont face à de belles pages blanches. Déchargés des tâches administratives et de contrôle rébarbatives, ils vont pouvoir imaginer des projets novateurs et s'attacher à favoriser les rapprochements entre les adhérents.

Les anciennes associations régionales vont se fondre dans les CRE au terme de fusions-absorptions ou de dissolutions avec remontée de leur patrimoine à la FFE.

## ■ ACTION

Disponibles, les personnels des régions vont pouvoir



s'occuper des adhérents et des problèmes régionaux. Ils auront le temps de se consacrer aux dossiers et aux démarches qui permettent d'aller chercher des moyens financiers à la région et à l'Europe. Ils pourront assurer une coordination régionale plus suivie qui favorisera le rapprochement des clubs autour de projets attractifs de compétition, de formation et de promotion. Beau programme !

Danielle Lambert  
Rédactrice en chef

## OFFICIEL

Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Équitation. La REF est adressée à tous les adhérents. Les informations qui y sont publiées ont force réglementaire.

## FICHIER

Vous êtes adhérent. Vous n'avez pas reçu le N°1 de la REF. Demandez le à FFE CLUB. Vos collègues n'ont pas reçu le N°2 de la REF, dites leur de renvoyer leur adhésion avant le 10 octobre, ils recevront le N°3.

## 10 OCTOBRE

Seuls les groupements équestres qui auront retourné à FFE CLUB leur demande d'adhésion 2000-2001 avant le 10 octobre prochain recevront le numéro 3 daté novembre 2000.

## CRE, COMITES REGIONAUX D'EQUITATION

Les statuts votés le 14 décembre 1999 organisent les Comités Régionaux d'Équitation, structures déconcentrées de la FFE. Les CRE ont vocation à réunir l'essentiel des attributions et des moyens des DREP, des Liges et des ARTE.

### ■ DOUBLE ORIENTATION

D'une part, les comités sont déchargés de toute mission administrative et sont résolument destinés à l'action.

D'autre part, ces comités doivent traduire l'unité des institutions fédérales de la filière équitation.

L'organisation régionale est une des priorités fédérales de la rentrée. Elle trouvera

rapidement un prolongement au niveau départemental sur les mêmes bases. Tous les CRE devraient être installés début 2001.

La FFE assurera le suivi des procédures de campagne et de vote. Le calendrier national prévoit deux AG par semaine. Voir calendrier page 38.

### ■ MISE EN PLACE

La première information des adhérents se fait par ce numéro de *La Revue de l'Équitation*. La nouvelle rubrique REFERENCE comporte en page 32 les statuts des régions et en page 36 les extraits du règlement intérieur qui concernent les élections.

Les AG sont à la fois constitutives et électives. Cela signifie que les élec-

teurs doivent d'abord adopter les statuts et le règlement intérieur en AG constitutive. Ensuite, on peut procéder aux élections lors de l'AG élective.

La FFE réserve les salles nécessaires aux réunions et adresse, région par région, un dossier électoral à tous les établissements équestres adhérents de 2001. Comme pour les élections à la FFE, les voix sont fonction des licences distribuées en 1999 et l'on vote sur les différents collèges, selon les licences de chacune des ex-délégations.

### ■ CANDIDATURES

Le scrutin est un scrutin de liste. Le candidat à la Présidence du Comité Régional dépose sa liste auprès du service de la vie associative de la FFE. Il présente des groupes de six personnes pour chacun des 4 collèges poney, cheval, tourisme et compétition & spécifiques. Il n'a pas l'obligation de présenter des listes complètes pour tous les collèges et pour tous les sièges. Les listes de chacun des collèges peuvent être complètes avec six noms ou incomplètes. Pour les collèges Poney et Cheval,

## ELECTIONS

Le collège électoral est composé des Présidents des associations affiliées et des dirigeants des établissements agréés. Chacun vote sur la base : 1 licence = 1 voix.

Les AG 2000-2001 comporteront 7 votes. Les deux premiers votes sont ceux de l'AG constitutive, les cinq autres sont ceux de l'AG élective.

Vote 1. Les statuts

Vote 2. Le règlement intérieur

Vote 3. La Présidence

Vote 4. Le Comité Compétition et Spécifiques

Vote 5. Le Comité Poney

Vote 6. Le Comité Cheval

Vote 7. Le Comité

Tourisme Equestre

Pour les votes 1, 2, 3 et 4, l'ensemble des électeurs vote avec la totalité des voix.

Pour le vote 5, Comité Poney, les électeurs concernés votent avec les voix correspondant aux licences DNEP distribuées en 1999.

Pour le vote 6, Comité Cheval, les électeurs concernés votent avec les voix correspondant aux licences DNSE distribuées en 1999.

Pour le vote 7, Comité Tourisme Equestre, les électeurs concernés votent avec les voix correspondant aux licences DNTE distribuées en 1999.



c'est le candidat placé en tête de liste qui devient président du Comité correspondant, si la liste est élue.

#### ■ ELECTION

Le Comité de 25 personnes est constitué de 4 listes de 6 auxquelles s'ajoute le Président. L'élection se fait à la majorité absolue au

premier tour, relative au second, qu'il s'agisse du vote pour la présidence ou du vote pour telle ou telle liste de 6 sièges. Aucun "panachage" n'est possible à l'intérieur des listes de chaque collège mais les listes pour chacun des collèges font l'objet d'un vote distinct. Les six candi-

dates maximum d'une liste d'un collège donné sont tous élus ou tous battus avec le même nombre de voix. Le CRE de 25 personnes peut être constitué de collèges de même sensibilité ou non.

Seule, une liste de Tourisme Equestre peut se constituer sans être pré-

sentée par un candidat à la présidence du CRE. Dans ce cas, c'est le numéro 1 de la liste TE qui dépose la candidature de ses co-listiers, au lieu du candidat à la présidence du CRE.

Pascal Marry

Délégué Général,  
chargé de la Vie Associative

## CROC, CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DU CHEVAL

Depuis 1999, l'État a transformé ses services chargés de la filière cheval en les scindant en deux.

D'un côté, l'établissement public "Haras", l'intervention matérielle et technique sur l'élevage. De l'autre, le Bureau de l'élevage au Ministère de l'Agriculture, les affectations de crédit et la réglementation.

Aujourd'hui, le Ministère de l'Agriculture ne dispose plus de services spéciaux, experts, dédiés au cheval dans les régions.

#### ■ CREDITS DE L'ETAT

Pour distribuer les crédits d'intervention de l'Etat à

l'ensemble de la filière, l'administration avait deux solutions : soit confier le soin d'instruire les dossiers et de répartir les crédits aux Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, soit créer une structure plus spécialisée pour conseiller le Préfet. Compte tenu de la complexité et de la spécificité du milieu, c'est la deuxième solution qui a été retenue.

#### ■ ROLE DES CROC

Les sommes seront réparties et adressées aux préfets qui les répartiront à leur tour. Pour ce faire, ils seront conseillés par les "Conseils Régionaux d'Orientation du Cheval", CROC. Ces CROC seront constitués par des person-

nalités désignées es qualité au titre de leurs responsabilités dans le monde du cheval et de leur compétence : courses, équitation, élevage, professions. La composition de ces conseils est arrêtée par un Décret du Ministère de l'Agriculture en cours de préparation. La désignation des personnels est le fait du Préfet suivant le cadre défini par le Décret.

#### ■ QUATRE SIEGES EQUITATION

Les acteurs de la filière "Equitation" sont donc directement concernés et la Fédération Française d'Équitation, consultée récemment, a souhaité que quatre sièges soient réservés à l'équitation : CRE, poney, sport et tou-

risme, afin que toutes les sensibilités de l'équitation soient prises en compte. Il s'agit d'orienter les arbitrages préfectoraux en matière de crédits d'Etat et de faire en sorte qu'équilibre et cohérence président au choix des priorités. Notamment pour tout ce qui concerne les soutiens aux manifestations et les crédits d'équipement. De ce point de vue, et dès la mise en place des CRE, il appartiendra aux équipes élues de se rapprocher des préfetures de région pour se faire reconnaître et se faire inviter aux sessions des CROC. Dès sa signature, le décret sur les CROC sera publié par la REF.

Pascal Marry

Délégué Général,  
chargé de la Vie Associative

### ■ SOURCES

La publication de référence de la FEI, Fédération Equestre Internationale, est le *Bulletin de la FEI*. Il est envoyé à tous les juges FEI et on peut s'y abonner. On y trouve notamment tous les calendriers. Pour favoriser l'information générale du public, le service presse édite *FEI Press News*.

La REF résumera tous les mois l'essentiel des informations qui y sont publiées. On peut aussi consulter le site Internet de la FEI [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org)

### ■ AG 2001

Elle se tiendra à San Francisco, Californie, les 26 et 27 avril 2001. Réunion du bureau le 24 avril. Réunion des groupes le 25 avril. Forum de discussion le matin du 26 avril.

### ■ COMITE EXECUTIF

La réunion du Comité Exécutif du 18 juillet a

#### CCE SYDNEY

##### Individuel

1. David O'Connor, USA
2. Andrew Hoy, AUS
3. Mark Rodd, NZL
4. Rodolphe Scherer, FRA
5. Fabien Magni, ITA
6. Heidi Antikatzides, GRE
12. Jean-Lou Bigot, FRA

##### Equipes

1. AUS. 2. GBR. 3. USA. 4. GER
  5. IRL. 6. BRA.
- Abandon pour la France

approuvé la création à partir de 2001 d'une ligne budgétaire annuelle consacrée au développement. Elle a approuvé la plupart des propositions de renforcement des règles de sécurité faites par la commission CCE.

Règlement applicable au 1/1/2001 à paraître au *Bulletin de la FEI*.

### ■ INTERNET

Dorénavant, les avant-programmes types de concours peuvent être téléchargés sur le site internet de la FEI [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org). Ils se trouvent dans la rubrique REFERENCÉ section "working documents".

### ■ ANTI-DOPAGE

Les résultats des 50 contrôles effectués sur les cavaliers au CHIO d'Aix-la-Chapelle 2000 sont négatifs.

### ■ ATTELAGE

Un rapport complet a été présenté par le groupe de travail Ad Hoc présidé par Max Ammann à Wolfsburg pendant le Forum organisé lors du dernier championnat du monde. On y relève l'idée d'une coupe du monde indoor et des propositions de réformes profondes du règlement. L'accueil a été mitigé.

Texte sur le site Internet de la FEI, rubrique "working documents".

### ■ CSO

Avec 9 victoires sur 13 coupes des Nations, l'Irlande domine le circuit Samsung.

La demi-finale est pour Calgary le 9 septembre et la finale pour Rome le 14 octobre. Sept équipes seront à Calgary : Can, G-B, Ned, USA, Ger, Swi et Ire.

### ■ ENDURANCE

La commission FEI s'est réunie avant le Mondial de Compiègne.

Il a été proposé de créer des CEI avec étoiles définies selon la distance et les critères vétérinaires, rythme cardiaque, temps de récupération...

Etude de la question par le bureau en novembre, décision AG 2001. Le mondial 2002 lors des JEM de Jerez se courra sur 160 km en un jour et les championnats d'Europe 2003 sur 2 x 100 km sur 2 jours.

### ■ PONEY

La commission FEI poney s'est réunie à l'issue des championnats d'Europe à Hagen. Le toisage a fait l'objet d'une longue discussion. De nouvelles procédures de toisage vont être



prises en place pour le 1er janvier 2001. Il a été décidé qu'à partir de 2002, les équipes nationales aux championnats européens seraient de 4 cavaliers au lieu de 5. Une RLM pour poneys va être testée avant éventuelle introduction dans les futurs programmes de championnats. Enfin, il a été décidé de demander à Vejer de la Frontera (ESP) de programmer les championnats d'Europe 2001 à la date habituelle, dernier week-end de juillet.

### ■ VOLTIGE

La commission de la FEI s'est réunie à Mannheim, à l'occasion des championnats du monde. Elle a accueilli comme nouveaux membres le français Jean-Michel Pinel et l'argentine Fernanda Shaw. Les travaux ont porté sur le règlement, les qualifications (inchangées) pour les championnats et une discussion avec l'IVC, International Vaulting Club.



## ILS SONT FORMIDABLES ET ILS ONT LA GAGNE

Du 18 au 29 octobre, cinq cavaliers français défendront nos couleurs à Sydney dans les épreuves de dressage des Jeux

Paralympiques qui se dérouleront du 19 au 24 octobre. L'équipe est entraînée par Fabien Godelle, Écuyer du Cadre Noir

de Saumur et cavalier enseignant de l'ENE qui est mis à disposition de la FFH, Fédération Française Handisport, par l'ENE.

Les Jeux Paralympiques se courent sur chevaux prêtés, uniquement en dressage.



**Frédéric Aguiillaume**

Né le 06/11/1961 à Dijon  
Licencié au Centre Omnisports Pierre Croppet (25), Franche-Comté  
3 sélections en équipe de France  
5e Championnats du Monde 1999  
2e Jeux Paralympiques ind. 1996  
3e Jeux Paralympiques par équipe 1996 (amputé fémoral)



**Nathalie Bizet**

Née le 02/10/1966 à Beauvais  
Licenciée au ASHP Creil-Clermont (60), Picardie  
4 sélections en équipe de France  
8e Championnats du Monde 1999  
3e Jeux Paralympiques par équipe 1996 (mal voyante)



**José Letartre**

Né le 21/07/1964 à Caracas  
Licencié au Club Sportif de Meaux Handicapés (77), Île de France  
3 sélections en équipe de France  
1e Championnats du Monde 1999  
3e Jeux Paralympiques par équipe 1996  
4e Jeux Paralympiques 1996 (amputé tibial bilatéral)



**Bernard Sachsé**

Né le 20/11/1963 à Paris XVII  
Licencié à l'ACBB Section Handisport (92), Île de France  
4 sélections en équipe de France  
10e Championnats du Monde 1999  
3e Jeux Paralympiques par équipe 1996 (paraplégique)



**Caroline Desmerger**

Née le 28/05/1970 à Meudon  
Licenciée au ASHP Creil-Clermont (60), Picardie  
3 sélections en équipe de France  
5e Championnats du Monde 1999 (non voyante)

### L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT



**André Auberger**  
Président de la Fédération Française Handisport



**Fabrice Bossuyt**  
Chef d'équipe  
Entraîneur Fédéral  
Handisport Equitation



**Fabien Godelle**  
Entraîneur

## "HUMANISTE, MODERNE & VOLONTARISTE"

La remise des insignes de chevalier du mérite à Jacqueline Reverdy au CNOSF par Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports a été un moment d'émotion entre deux femmes aux responsabilités. La cérémonie a marqué de manière symbolique la reconnaissance de l'autorité de la nouvelle FFE par la famille olympique. Longtemps montrée du doigt, la FFE se retrouve pionnière de la modernisation fédérale.



Photo : PSY KONICA Jean MOREL

### ■ EMOTION

Jacqueline Reverdy, très émue de cette distinction, a eu le plaisir de la recevoir entourée de sa famille, de ses amis, de ses proches collaborateurs et de ses pairs. Dans son discours, Marie-George Buffet a beaucoup insisté sur la personnalité de Jacqueline Reverdy, lui témoignant toute son estime. On a senti chez les deux femmes beaucoup de sympathie et de respect mutuels.

### ■ FEMMES

Marie-George Buffet a d'abord rappelé que

Jacqueline Reverdy est actuellement la seule femme présidente d'une fédération olympique. Elle a souhaité que son exemple puisse bientôt être suivi et d'une manière générale que les femmes soient davantage présentes dans les instances sportives dirigeantes, parce que les femmes sont "source de modernité dans la vie publique".

### ■ UNITE

Elle a ensuite retracé le parcours de Jacqueline Reverdy jusqu'à la présidence de la FFE afin de mettre en évidence l'action

sur le long terme et son aboutissement aujourd'hui, avec notamment l'unité fédérale. "Vous avez fait preuve de beaucoup de courage pour réussir l'unité de la fédération. Je sais que rien n'a été simple. Vous vouliez l'unité et vous aviez raison. C'est un choix démocratique qui a permis de réaliser cette unité retrouvée dans l'équitation".

### ■ RECONNAISSANCE

Après avoir reçu les insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite, Jacqueline Reverdy a d'abord remercié les per-

sonnes qui s'étaient déplacées et s'est félicitée de la présence des nombreux présidents de fédération. "Leur présence ici aujourd'hui est, me semble-t-il, l'expression du retour de la Fédération Française d'Équitation à sa place dans le mouvement olympique."

### ■ ASSOCIATIVE

Très émue de recevoir cette distinction, elle a expliqué : "Il est vrai que je suis militante de longue date de la vie associative et que je suis une cavalière de base et une militante au profit

de l'activité équestre depuis longtemps. Je pense qu'à travers ma personne, ce sont ces deux personnalités qui sont reconnus et distingués, ainsi que par voie de conséquence, le fait que je sois une des rares femmes responsables fédérales".

### ■ OBSTACLES

Jacqueline Reverdy a néanmoins tenu à rappeler les difficultés qui ont émaillé son parcours à la présidence de la FFE, en regrettant d'avoir parfois ressenti son statut de femme comme "un véritable handicap pour occuper des fonctions de dirigeant sportif".

Cependant l'unité a été réalisée et Jacqueline Reverdy a voulu profiter de l'occasion pour remercier tous

ceux qui l'ont rendue possible.

"A travers l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, je veux voir aussi une cérémonie qui marque l'union de tous ceux qui ont su, chacun avec ses moyens, son talent, sa générosité, donner aux activités équestres la fédération dont elles avaient l'impérieux besoin."

### ■ EVOLUTION

Jacqueline Reverdy s'est ensuite exprimée sur les nécessaires mutations des fédérations.

"Nous savons tous aujourd'hui que l'exception sportive a vécu. Nous savons que l'égalité des Français devant les pratiques sportives est le beau projet qui est au cœur de tous les

amoureux du sport, à côté du goût pour le dépassement, la performance et la médaille. Ce projet de développement des pratiques sportives repose sur nos clubs. Nos grands et nos petits clubs. (...) Le monde du poney a su inventer pour ses clubs une approche originale de philosophie coopérative. Aujourd'hui, le pari de toute mon équipe c'est de réussir le mariage entre les logiques sportives traditionnelles de distinction et les logiques coopératives au service des clubs."

### ■ MODERNISATION

Dans sa conclusion, la présidente a plaidé pour "la désignation des élus nationaux par les dirigeants des clubs et le vote par corres-

pondance." Elle a terminé en exprimant sa confiance dans l'avenir. "Des fédérations fortes et ouvertes sur la société assumeront pleinement la délégation de pouvoir de l'état avec un sens accompli de l'intérêt général. (...) La fameuse troisième voie que nous cherchons, de co-gestion du sport à la française entre l'état et le mouvement sportif, est une voie d'avenir. (...) J'espère que l'avenir montrera que l'équitation a ancré sa mutation dans la durée, notre réforme, ma réforme, c'est d'abord et avant tout le succès de l'intervention intelligente de l'état face à des équipes de militants du sport qui l'ont bien compris." - Mélanie Vay

### CREDITS REGIONAUX

A propos des crédits régionaux dans le domaine de l'élevage et de l'équitation, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a écrit aux préfets de région pour leur expliquer que la FFE était désormais le seul interlocuteur du ministère. En attendant la création des CRE, il leur demande "de n'attribuer des subventions aux organisations existantes que sur la base de programmes d'action précis, en

annonçant que ce mode d'intervention devra évoluer en 2001".

### ATTENTION VIRUS

A la demande du ministère de l'agriculture qui a alerté la FFE, nous vous informons que des cas d'encéphalite "West-Nile" ont été détectés en France dans le département de l'Hérault fin août.

Les symptômes sont des troubles de l'équilibre conduisant à la paralysie de l'arrière-main. Ce sont

les premiers cas signalés en France depuis les années 1970.

Des mesures de désinfection ont été prises. Soyez vigilants.

### CADRE NOIR

Le Cadre Noir de Saumur sera à Lyon pour deux représentations les vendredi 3 et samedi 4 novembre dans le cadre du 6e Salon Equita'Lyon qui se tiendra à Lyon Eurexpo du 1er au 5 novembre. Contact 04 72 77 45 85.

### COURSE ACCAF

A l'initiative de Marcel Rozier, sélectionneur olympique de CSO et membre de la Société des Courses de Fontainebleau, cette dernière et l'ACCAF avec l'aide de l'AFASEC de Gouvieux organisent sur l'hippodrome de la Solle une course ACCAF réservée aux cavaliers de CSO et de CCE qui ont représenté la France aux JO de Sydney. Prix des Cavaliers Olympiques samedi 28 octobre.

Le congrès international organisé pendant cinq jours à Toronto fin août a réuni onze nations et quelques six cents participants, dont des cavaliers à poney. La démarche Poney-Club de France est apparue originale aux congressistes majoritairement anglo-saxons.

#### ■ NATIONS PRESENTES

Les pays participants

étaient l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, Hong-Kong, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Turquie.

La France était représentée par Inès Ferté, présidente de la commission pédagogique, Jacques Cavé, entraîneur-sélectionneur national pony-games, et Pascale Lejeune, présidente de la DREP Limousin.

Inès a présenté la pédagogie ludique.

Jacques a fait découvrir à beaucoup les pony-games.

Pascale est intervenue sur l'organisation du mouvement poney en France et sur la formation.



#### ■ SYSTEME ANGLAIS

La plupart des pays ont le système du Pony Club britannique, à savoir des cavaliers propriétaires de leur poney se regroupant autour d'un enseignant bien souvent bénévole.

Dans la plupart des pays, les Poney-Clubs professionnels sont de niveau très disparate car aucun diplôme n'est exigé et ils sont exclus du « Pony Club » national.

Le nombre de licenciés dans ce qui est souvent une petite branche de la fédération équestre nationale est minime, de l'ordre de 13 000 en tout au Canada, 40 000 en tout aux Etats-Unis.

#### ■ FORMATION & PEDAGOGIE

Les débats ont largement porté sur la formation. Le système français du BEES et du BAP a paru très structuré par rapport aux autres pays, où les enseignants poney ont une simple qualification fédérale. La Nouvelle-Zélande dispose d'un programme de

formation par correspondance très complet. La pédagogie est le plus souvent très traditionnelle. Les jeux sont utilisés, mais ils ne sont pas au cœur des méthodes d'enseignement. Dans ce contexte, la reprise d'initiation utilisant les pony-games comme support pédagogique animée par Jacques Cavé a été une révélation pour la plupart des congressistes.

#### ■ SEDUCTION

Méfiant, à cause du caractère professionnel du système français, les congressistes ont été séduits au fur et à mesure qu'ils ont découvert la solidité du système pédagogique, la validité des méthodes actives et l'étendue du développement de l'activité en France. Au point qu'il a été demandé à la France d'organiser le prochain congrès mondial prévu en 2002. La délégation française tient à remercier les organisateurs canadiens et particulièrement Ruth Honeyman. - Sophie

### RESOLUTIONS FINALES

**POINT 1 :** Accord des Poney-Clubs Nationaux présents sur une vision ouverte et diversifiée de l'équitation à poney dans l'objectif du développement de l'enfant autour d'activités favorisant les échanges et contribuant à l'augmentation du nombre de pratiquants.

**POINT 2 :** Nécessité de liens des Poney-Clubs Nationaux entre eux, avec leurs membres, leurs cadres, leurs établissements et leurs homologues des autres disciplines équestres et sportives, grâce entre autres à une recherche fondamentale sur les intérêts, besoins et caractéristiques des enfants.

**POINT 3 :** Promotion des valeurs éducatives, avec des notions de sécurité, de cadrage des activités et de mise en oeuvre d'alternatives ludiques destinées à compenser les activités formelles.

**POINT 4 :** Volonté de poursuivre le dialogue international entamé : création d'un fichier des participants, enregistrement des interventions pour mise à disposition de tous, mise en commun de documents, règlements... échange de juges, officiels et techniciens.

**POINT 5 :** Vœu d'établir une alliance internationale pour faciliter la communication, l'éducation et la coopération. Programmation d'une prochaine conférence.

### ■ TOTAL SYDNEY

Equidia, partenaire officiel des équipes de France d'équitation, a diffusé la totalité des épreuves équestres.

Vous avez pu voir tous les parcours en différé d'un peu plus de 24 heures. A l'heure où vous recevez la REF, quelques épreuves doivent encore être diffusées.

Eurosport a diffusé un maximum de directs.

Eurosport : FINALE CSO Individuelle, Di 1 oct, 6h-7h et 17h-18h (temps forts). FINALE individuelle dressage, Lu 2 oct, 10h30-11h30.

Equidia : FINALE CSO par équipe, 30 sept 18h15 et 21h. FINALE Individuelle Dressage, 1er oct et 2 oct 18h15. FINALE CSO Individuelle, 2 oct 21h. Best of JO, je 7 oct 21h & ve 15 oct 22h30.

### ■ NATIONAL CSO 1

Une semaine après la finale des JO, les cavaliers de CSO enchaînent sur le Championnat de France du 5 au 8 octobre. Les chevaux présents à Sydney seront au repos, mais les cavaliers olympiques seront là. Sur le magnifique Grand Parquet de Fontainebleau, terre de cheval où la foule est toujours présente, les concurrents s'aligneront pour un week-end de compétitions de très haut niveau avec, en apothéose, la finale le dimanche.

Equidia sera là pour vous faire vivre l'événement et

pour accueillir nos équipes au retour de Sydney.

Retransmission de la finale en léger différé.

Equidia : di 8 oct 21h & je 19 oct 22h30.

### ■ CCI\*\* DE PAU

Le terrain béarnais accueille un événement de grande ampleur du 12 au 15 octobre.

Sur le terrain des Championnats d'Europe de Concours Complet 2001, le plateau de cavaliers présents s'annonce très relevé. Les meilleurs cavaliers européens viendront sur le site tester les difficultés.

Equidia : sa 21 oct 21h & di 29 oct 22h30.

### ■ MAITRE NELSON PESSOA

Légende des sports équestres, Nelson Pessoa explique les méthodes qu'il applique pour former un jeune cheval et l'amener au niveau international. Le "Sorcier Brésilien" n'a pas recours à la magie. Son secret, une grande maîtrise dans la pratique de l'équitation qui l'a amené au plus haut niveau, à la reconnaissance de ses pairs, et même à l'invention de nouveaux matériels.

Equidia : me 25 oct 21h & sa 28 oct 22h30.

### ■ ARC DE TRIOMPHE LUCIEN BARRIERE

Véritable Championnat du Monde des Pur-sang, le prix de l'Arc de Triomphe de Longchamp est une épreuve mythique du calendrier international des courses de plat. Equidia et France Galop mettent en place un dispositif exceptionnel pour couvrir cet événement le dimanche 1er octobre. Vous saurez tout de la préparation et de l'entraînement des chevaux, des coulisses de l'hippodrome et des efforts des jockeys durant la course.

Equidia : di 1e oct 13h (direct) & Best of Arc : di 15 oct 21h & di 22 oct 22h30.

### ■ LA FRANCE A CHEVAL

Randonner est une des activités préférées de tout cavalier. Cette série documentaire se propose de vous faire découvrir la France du point de vue du randonneur. Xavier Liberman, caméraman et cavalier, devient votre oeil du haut de sa monture. Du lever au petit matin aux grands galops à travers la campagne, vous serez emmené par son cheval le long des chemins de Bourgogne. Au menu, découverte de la région, de ses vignobles, de ses activités et événements équestres, tourisme, cultu-

re, artisanat, élevage...

Equidia : en alternance lu & ma 11h15, 18h15 & 19h15.

### ■ ET AUSSI

Equidia : Equidays, 14-30 oct. Le Grand Bâtre, je 21h & me 22h30. Calamity Jane (Dessin Animé), à partir du 18 oct, me 11h15 & 18h15 & je 19h15. Les Nouvelles Aventures de Black Beauty, sa 19h15 & di 18h15.

Programmes sur Internet [www.equidia.fr](http://www.equidia.fr)

Eurosport : Coupe des Nations de Spruce Meadows, Ma 3 oct 13h30-14h30 & me 4 oct 8h30-9h30.

Coupe des Nations de Zagreb, Me 4 oct 12h-13h & ve 6 oct 9h-10h.

Coupe des Nations de Rome, Sa 14 oct 17h30-18h30 & me 18 oct 13h-14h.

Grand Prix de San Patrignano, Ma 17 oct 13h30-14h30 & 9h-10h.

En Selle, le Magazine du Cheval, Me 18 oct 21h30-22h & lu 23 oct 21h-21h30 & lu 30 oct 21h-21h30.

### PRESSE SPECIALISEE

#### ENDURANCE NEWS

Mensuel. 10 Stang Kergourlay  
29510 EDERN

Réd. Chef Patrick Le Floc'h

T 02 98 57 34 61 F 02 98 57 37 92

E-mail [endurance-news@wanadoo.fr](mailto:endurance-news@wanadoo.fr)

## LE BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1<sup>ER</sup> DEGRE

Le BEES 1, Brevet d'État d'Éducateur Sportif du 1<sup>er</sup> degré option Activités Équestres, communément appelé "Monitorat d'Équitation", est un diplôme géré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Toutes les informations concernant l'inscription, la formation et l'examen sont disponibles auprès des DRJS, Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports.

### ■ ENTRER EN FORMATION

Le candidat doit être en possession d'un livret de formation délivré par les DRJS. Pour cela, il lui faut être titulaire de l'AFPS, Attestation de Formation



aux Premiers Secours et du Galop 7.

Il doit pouvoir justifier de l'un des 4 diplômes ou certificats suivants :

Le BAPAAT, Brevet d'Aptitude Professionnelle aux fonctions d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports, support technique équitation sur poney ou randonnée équestre.

Le BAP, Brevet d'Animateur Poney.

L'ATE, Accompagnateur de Tourisme Équestre.

L'attestation de validation du stage de préqualification.

Il doit justifier de son statut lors de la formation au moyen :

- De la convention annuelle ou pluriannuelle de formation professionnelle continue.

- Du contrat de travail avec formation obligatoire.

- Du contrat de formation professionnelle.

Les stages de préqualification sont, comme l'examen final, organisés par les DRJS. L'inscription à ces stages se fait deux mois avant la date du stage.

### ■ MODES DE FORMATION

Plusieurs modes de formation existent.

La formation traditionnelle en centre de formation comme stagiaire payant ou en tant que salarié par le biais de la formation en alternance.

La formation en université (IUP) qui propose de compléter la formation du BEES 1 et le cursus universitaire. Ces formations se déroulent notamment à Créteil, Montpellier et Angers.

Pour les personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plus de cinq ans, le dispositif de la VAP, Validation d'Acquis Professionnels, permet de les dispenser, en fonction des compétences acquises, de certaines parties de l'examen et des heures de formation correspondantes.

### ■ SUIVRE LA FORMATION

A l'entrée en formation, le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports peut prononcer tout allègement de formation, pour la partie commune ou la partie spécifique, au regard du dossier présenté par le candidat ou de l'évaluation effectuée pendant le stage de préqualification.

La formation proprement dite débute lorsqu'un candidat déclare son entrée en formation au Directeur

Régional de la Jeunesse et des Sports qui lui délivre alors son livret de formation.

Le diplôme se compose de deux parties, le tronc commun et l'examen spécifique : général et optionnel.

Le candidat a intérêt pendant la formation obligatoire de 1 630 heures à concentrer ses efforts sur les épreuves de l'examen final. Il est donc préférable d'entrer en formation avec le Tronc Commun en poche. Mais on peut aussi le passer au cours de la formation.

### ■ EXAMEN FINAL

Il comporte des épreuves générales : pratique, théorie et pédagogie et une option obligatoire parmi : Dressage, CSO, CCE, Horse-Ball, Poney, Tourisme Équestre, Attelage, Voltige et Polo. Le candidat doit s'inscrire deux mois avant la date de l'examen auprès de la DRJS du lieu de la session. Il doit être en possession du Tronc Commun et de l'AFPS et présenter son livret de formation suivi et rempli attestant que la formation a bien été effectuée. - Laurent Cellier, DTN adjoint

## DIRECTIONS REGIONALES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**ALSACE**

17 rue Goethe 67083 Strasbourg  
Cedex 3  
T 03 88 45 30 30 F 03 88 45 30 59  
E-mail [www.dr067@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr067@jeunesse-sports.gouv.fr)

**AQUITAINE**

7 boulevard du Parc des  
Expositions 33525 Bruges Cedex  
T 05 56 69 38 00 F 05 56 50 02 30  
E-mail [www.dr033@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr033@jeunesse-sports.gouv.fr)

**AUVERGNE**

34 rue Albert Thomas 63038  
Clermont-Ferrand Cedex  
T 04 73 34 91 91 F 04 73 93 82 29  
E-mail [www.dr063@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr063@jeunesse-sports.gouv.fr)

**BOURGOGNE**

10 boulevard Carnot BP 1530  
21034 Dijon Cedex  
T 03 80 68 39 00 F 03 80 68 39 01  
E-mail [www.dr021@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr021@jeunesse-sports.gouv.fr)

**BRETAGNE**

4 avenue du Bois Labbé 35043  
Rennes Cedex  
T 02 99 25 24 00 F 02 99 25 24 01  
E-mail [www.dr035@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr035@jeunesse-sports.gouv.fr)

**CHAMPAGNE ARDENNES**

20 rue Simon 51100 Reims  
T 03 26 84 68 68 F 03 26 82 49 44  
E-mail [www.dr051@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr051@jeunesse-sports.gouv.fr)

**CORSE**

Rue de l'Aspirant Michelin BP 323  
20178 Ajaccio Cedex  
T 04 95 29 67 67 F 04 95 20 19 20  
E-mail [www.dr020@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr020@jeunesse-sports.gouv.fr)

**FRANCHE COMTE**

27 rue Sancey BP 1983 25020  
Besançon Cedex  
T 03 81 41 26 26 F 03 81 51 54 85  
E-mail [www.dr025@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr025@jeunesse-sports.gouv.fr)

**ILE DE FRANCE**

6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris  
T 01 40 77 55 00 F 01 45 85 33 20  
E-mail [www.dr075@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr075@jeunesse-sports.gouv.fr)

**LANGUEDOC ROUSSILLON**

190 avenue du Père Soulas 34094  
Montpellier Cedex 5  
T 04 67 10 14 00 F 04 67 41 38 80  
E-mail [www.dr034@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr034@jeunesse-sports.gouv.fr)

**LIMOUSIN**

Immeuble l'Intendant 45 rue Turgot  
87036 Limoges Cedex  
T 05 55 33 92 33 F 05 55 33 92 16  
E-mail [www.dr087@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr087@jeunesse-sports.gouv.fr)

**LORRAINE**

13 rue de Mainvaux BP 69 54139  
Saint-Max Cedex 3  
T 03 83 21 40 74 F 03 83 29 20 40  
E-mail [www.dr054@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr054@jeunesse-sports.gouv.fr)

**MIDI PYRENEES**

46 rue des Couteliers 31068  
Toulouse Cedex 7  
T 05 62 26 95 00 F 05 61 52 84 77  
E-mail [www.dr031@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr031@jeunesse-sports.gouv.fr)

**NORD PAS DE CALAIS**

35 rue Boucher des Pertes 59044  
Lille Cedex  
T 03 20 14 42 00 F 03 20 14 42 00  
Internet <http://www.drjs-nordpas-decalais.jeunesse-sports.gouv.fr>  
E-mail [www.dr059@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr059@jeunesse-sports.gouv.fr)

**BASSE NORMANDIE**

8 avenue Maréchal Montgomery BP  
5185 14075 Caen Cedex  
T 02 31 43 26 26 F 02 31 93 71 50  
E-mail [www.dr014@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr014@jeunesse-sports.gouv.fr)

**HAUTE NORMANDIE**

55 rue de l'Amiral Cécille BP 1358  
76179 Rouen Cedex  
T 02 32 18 15 20 F 02 32 18 15 99  
E-mail [www.dr076@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr076@jeunesse-sports.gouv.fr)

**PACA**

7 avenue du Général Leclerc  
13331 Marseille Cedex 3  
T 04 91 62 83 00 F 04 91 62 83 01  
E-mail [www.dr013@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr013@jeunesse-sports.gouv.fr)

**PAYS DE LOIRE**

Avenue François Broussais BP  
62535 44325 Nantes Cedex 3  
T 02 40 52 44 44 F 02 40 52 44 60  
E-mail [www.dr044@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr044@jeunesse-sports.gouv.fr)

**PICARDIE**

21 rue François Génin 80039  
Amiens Cedex 1  
T 03 22 22 34 34 F 03 22 22 34 39  
E-mail [www.dd080@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dd080@jeunesse-sports.gouv.fr)

**POITOU CHARENTES**

14 boulevard Chasseigne BP 555  
86020 Poitiers Cedex  
T 05 49 37 08 80 F 05 49 88 26 25  
E-mail [www.dr086@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr086@jeunesse-sports.gouv.fr)

**RHÔNE ALPES**

239/241 rue Garibaldi 69422 Lyon  
Cedex 3  
T 04 72 84 55 55 F 04 72 84 55 50  
E-mail [www.dr069@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr069@jeunesse-sports.gouv.fr)

**VAL DE LOIRE CENTRE**

122 faubourg Bannier 45042  
Orléans Cedex 1  
T 02 38 77 49 00 F 02 38 53 98 99  
E-mail [www.dr045@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dr045@jeunesse-sports.gouv.fr)

**OUTRE MER****GUADELOUPE**

2 bd Maritime 97100 Basse-Terre  
T 05 90 81 33 57 F 05 90 81 24 28  
E-mail [www.dd971@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dd971@jeunesse-sports.gouv.fr)

**GUYANE**

Boulevard de la République BP  
7021 97307 Cayenne Cedex  
T 05 94 29 92 00 F 05 94 30 00 59  
E-mail [www.dd973@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dd973@jeunesse-sports.gouv.fr)

**MARTINIQUE**

14 rue André Alier BP 669 97264  
Fort-de-France Cedex  
T 05 96 59 03 10 F 05 96 63 18 48  
E-mail [www.dd972@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dd972@jeunesse-sports.gouv.fr)

**MAYOTTE**

13 rue de Mariaze BP 94 97600  
Mamoudzou  
T 02 69 61 10 87 F 02 69 61 01 26  
E-mail [www.dd976@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dd976@jeunesse-sports.gouv.fr)

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

23 rue Jean Jaurès BP 810 98845  
Nouméa  
T 00 687 25 23 84 F 00 687 25 45 85

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

25 avenue du Général de Gaulle BP 67  
98713 Papeete Tahiti  
T 00 689 42 97 67 F 00 689 42 14 66

**REUNION**

14 allée des Saphirs 97487 Saint-Denis  
Cedex  
T 02 62 90 16 16 F 02 62 21 38 64  
E-mail [www.dd974@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dd974@jeunesse-sports.gouv.fr)

**ST PIERRE ET MIQUELON**

Rue du 11 Novembre BP 4305  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
T 05 08 41 28 43 F 05 08 41 30 18  
E-mail [www.dd975@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:www.dd975@jeunesse-sports.gouv.fr)

**WALLIS ET FUTUNA**

Adm. Sup. des Iles Wallis et Futuna  
Mata-Utu  
T 00 681 72 27 27 F 00 681 72 23 22

**EQUITATION CAMARGUE**

**L'équitation Camargue fait partie de la famille fédérale depuis 1995, date de l'apparition des Galops Camargue.**

Jusqu'au Galop 4, la principale différence avec les Galops de cavalier réside dans l'acquisition de l'équilibre qui se fait assis. A partir du Galop 5, la spécificité de l'équitation Camargue apparaît avec l'apprentissage progressif des changements de pied, du terrain varié et des demi-tours sur les hanches... On distingue 4 disciplines de compétition : le parcours de pays, les jeux équestres, le tri du bétail et le coursejado. L'équitation Camargue se

développe et concerne de plus en plus de cavaliers. Les jeux Camargue peuvent être pratiqués dans tous les clubs. Pourquoi pas avec une soirée "Bœuf Gardian".  
 Changement d'ambiance garantie.  
 Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous renseigner auprès de l'un des clubs dont les cavaliers étaient sur le podium des derniers championnats de France d'équitation Camargue.  
 Equi Camargue - 30  
 Club de Tour Magno Gardiano - 30  
 Mas Saint-Martin - 30  
 Latitudes Camargue - 13  
 Ecurie des Dunes - 30  
 Association de Promotion du Cheval Camargue - 30  
 Anne France



Photo : Bruno Savatier

**VALIDITE DES LICENCES**

Il faut distinguer la période de délivrance des licences de la période de validité. Les licences du millésime 2001 sont délivrées du 1er septembre 2000 jusqu'au 31 août 2001, celles du millésime 2002 du 1er septembre 2001 au 31 août 2002, etc... L'assurance du cavalier contenue dans la licence est valable du jour de la prise de licence jusqu'au 31 décembre du millésime. La validité de la licence 2000 va de sa date de délivrance au 31 décembre 2000. La validité de la licence 2001 va de sa délivrance au 31 décembre 2001, etc... - Laurence

**COMPTE FFE**

Les comptes ne peuvent être débiteurs. Pour alimenter votre Compte FFE, vous avez deux choix. Vous pouvez envoyer un chèque global à l'ordre de la FFE à FFE CLUB Parc Equestre 41600 Lamotte, sans oublier d'indiquer votre Code Adhérent FFE au dos du chèque. Le compte est alors crédité dès le jour de réception. Vous pouvez faire le 3615 ou 3614 FFE puis vous laisser guider pour approvisionner votre compte par carte bancaire. Le compte est alors crédité en temps réel. Un relevé de votre Compte FFE peut vous être envoyé sur simple demande. Le transfert du

solde de votre ancien compte sur le nouveau est automatique, dès que votre adhésion est enregistrée. Renseignements complémentaires 02 54 94 46 21. - Jean-Marie

**SIF**

Le Service Informatique Fédéral est le prestataire de service qui traite les licences, examens fédéraux et programmes, engagements, résultats des concours CLUB. La clôture des enregistrements de licences s'effectue le mardi matin. Elles sont envoyées le mardi et mercredi par courrier. La clôture d'enregistrement des examens s'effectue le mercredi après midi. Les diplômes sont envoyés le jeudi. La clôture Minitel automatique des engagements est le vendredi à 12h00 de la semaine qui précède le concours. Le dossier organisateur est envoyé le vendredi après-midi. - Annick

**MONDIAL TREC**

L'équipe de France, constituée de Tristan Gracient, Pierre-Guillaume Blache et Laurent Mazzocut a remporté la médaille d'or. Tristan Gracient est médaille de bronze en individuel. Compte-rendu dans la REF n° 3.



### ■ LE 10 DERNIER DELAI

Les avant programmes de concours doivent être enregistrés IMPERATIVEMENT au SIF le 10 du 2ème mois qui précède chaque concours. Toute adhésion 2001 non enregistrée au SIF bloque tout accès au SIF : licences, examens, concours. On peut faire enregistrer son adhésion avant de régler sa cotisation. Il faut être à jour de sa cotisation pour distribuer des licences 2001. - Laure

### ■ A VOS FAX

La REF se fait l'écho de vos exploits, de vos manifestations, de vos activités, de votre développement, de votre image, de votre humour... Signalez nous vos réussites par fax au 02 54 94 46 20 ou par courrier à FFE CLUB Parc Equestre 41600 LAMOTTE. - Anne-France

### ■ www.ffe.com

Visite aléatoire du site de la FFE. Accueil bleu, blanc, rouge, sans Marseillaise ! L'animation a eu le prix *Best Of Web* pour septembre et octobre. Clic frénétique sur la souris. INFOS, règlements, FFE Presse, gazettes & lettres des régions. Et les archives pour les longues soirées d'hiver. FFE CLUB pour

télécharger le dossier d'adhésion. Non CLAF, CLAG, ORAF, ORAG ne sont pas les onomatopées d'un shetland qui a le nez dans le poivre ! SIF, pour trouver un club, enregistrer un diplôme, consulter les performances d'un cavalier ou d'un équidé. REGIONS, je m'arrête, c'est mon sujet. J'ai les statuts, les règlements intérieurs, le calendrier des AG constitutives et électives, les réponses aux questions les plus courantes sur les élections. Promis, vous y trouverez tous les résultats. A vos souris ! - Cédric

### ■ RENOUELEMENT DES LICENCES

Saisir le numéro 2000 permet d'identifier le licencié, que sa licence ait été DNEP, DNSE ou DNTE. Si on a perdu le numéro, il faut saisir nom, prénom et date de naissance. Ces renseignements font apparaître l'ancien numéro. - Benoît

### ■ VALIDATION ERRONNÉE

Si un galop est validé par erreur, il faut téléphoner immédiatement à FFE CLUB au 02 54 94 46 21 ou au SIF 02 31 51 21 10. Même démarche pour annuler une licence. - Cécile

### L'ETE AU PARC EQUESTRE FEDERAL



Philippe Hennion est un ancien cavalier de 1ère catégorie. Enseignant BE2, Président de la DREP Champagne - Ardennes, il anime avec sa femme le Poney-Club de Jeugny situé près de Troyes. Le club tourne à plein pendant l'année scolaire, et propose des stages avec hébergement l'été. Cette année, il choisit d'emmener ses cavaliers découvrir le CCE sur le cross du Parc Equestre Fédéral de Lamotte. Pour cette structure spécialisée en CSO, ce stage est l'occasion de faire découvrir un autre aspect de l'équitation à une bande de copains et de faire voir gué, ferme solognote, piano, butte... aux poneys C et D du club. C'est aussi l'occasion de créer l'événement dans le club et de changer ses habitudes. Sur place, Aymeric, Aurore, Julien, Paul, Thomas du Poney-Club de

Jeugny font connaissance avec Axelle, Marie-Caroline, Sandra, Laurence championnes de France 5e catégorie par équipe de CCE du Haras de Jardy. Les chevaux sont logés dans la même écurie. On discute, les cavaliers s'aident, les coaches observent en connaisseurs d'autres méthodes de travail et apprécient. Rendez-vous est pris pour une séance commune sur le cross. L'ambiance est à son comble quand tout le monde se retrouve sur le cross sous la haute direction de François Doret, le coach de Jardy. Les filles ouvrent le bal et montrent la marche à suivre aux couples moins expérimentés de Jeugny. Echanger, se rencontrer, les stages d'été du Parc Fédéral offrent des moments privilégiés de rencontre entre cavaliers et enseignants à tous les clubs de France. - Anne-France

## PROJET DE REGLEMENT DU CIRCUIT DES CONCOURS CLUB

Le projet de rénovation des circuits de concours club qui vous est présenté est un document de travail. Il s'agit des grandes lignes des propositions du groupe de travail qui s'est réuni le 5 septembre, à l'issue du comité fédéral.

### ■ CONCERTATION

Tous ceux qui se sentent concernés par ce projet et qui veulent faire part de leurs critiques ou de leurs suggestions sont conviés à adresser leurs réflexions

par écrit à FFE CLUB 41600 Lamotte Fax 02 54 94 46 30. Toutes les propositions seront examinées lors des prochaines réunions du groupe de travail.

### ■ ORIENTATIONS

Les Concours CLUB sont destinés à offrir aux clubs un circuit d'animation attractif pour motiver leurs cavaliers à la compétition. Ils privilégient les épreuves par équipe. Ils s'appuient sur la pédagogie de la réussite avec des épreuves facilement accessibles aux cavaliers. Ils offrent un circuit de

qualifications sur contrat technique accessible à des équidés de club.

### ■ CIRCUIT

Le circuit des concours CLUB comporte des Concours Poney et des Concours Cheval. Dans chaque circuit, on trouve des concours qualificatifs, un championnat départemental par département, par discipline, par catégorie et par an, un championnat régional par région, par discipline, par catégorie et par an et un championnat national par discipline, par catégorie, et par an.

### NORMES TECHNIQUES CSO POUR MEMOIRE

Haut vert.	PONEY	CHEVAL
160		A1
150		A1 open
140		B1 A2 open A2
130	Grand Prix	C1 B2 A3 A4
125	D1 spéciale	D1 C2 B3 B4
120		
115	D1	D2 C3 C4
110		
105	C1 D2 E2	D3 D4
100	C2 open 2	E1
95	B1 D3 E3	
90	B2 C3 open 3	
85		
80	B3	E2
75		E3
70		
60	A3	E4
50	A4	

### PROJET DE REGLES DE QUALIFICATION POUR LE NATIONAL CHEVAL 2001

#### CAVALIER

Les qualifications de chaque cavalier se font à titre individuel, quel que soit l'équidé qu'il monte, quel que soit le club où il est licencié. Toute épreuve terminée sans élimination compte comme participation, qu'elle ait été effectuée à titre individuel ou en équipe.

#### CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS

Les championnats départementaux et régionaux se font par équipe avec

possibilité de classement individuel. L'épreuve est comptabilisée comme une participation pour tous les cavaliers de l'équipe qui ne sont pas éliminés.

Le procès-verbal indique le résultat individuel de chaque cavalier, indépendamment du résultat de son équipe.

#### CATEGORIES

Les participations nécessaires pour se qualifier au National Cheval 2001 comprennent un minimum de 3 à 8 épreuves dont

obligatoirement un championnat départemental et un championnat régional. Voir tableau ci-dessous.

#### REGLE DE 5

De manière à faciliter la navigation des cavaliers entre les séries, chaque cavalier pourrait choisir sa série, tout en ayant droit à

5 participations maximum dans une série supérieure. Les épreuves et championnats CLUB Cheval seraient fermées aux cavaliers ayant effectué plus de 5 concours amateur ou pro dans la saison, ainsi qu'à tous les titulaires de licences amateur ou pro.

	Cavaliers nés en 1973 & avant	Cavaliers nés en 1974 & après	Participations nécessaires
CSO	Seniors E1	Jeunes E1	8
CCE, dressage	Seniors E2	Jeunes E2	4
Hunter		Open	4
TREC	Seniors	Jeunes	3
Attelage, Endurance, & voltige		Open	3

### ■ REGLEMENT

Les règlements poney et cheval seront harmonisés. Les normes techniques sont à l'étude. En attendant leur publication, les anciens règlements continuent de s'appliquer.

### ■ GESTION

La gestion des circuits CLUB est nationale. Ce sont des concours officiels dont les résultats sont transmis au SIF qui contrôle les qualifications. Leur BO est sur Minitel et sur Internet. Le calendrier des concours CLUB est publié chaque mois dans la REF.

### ■ TARIF

Le tarif de l'engagement pourrait être de 60 F pour un engagement de base, 120 F pour un CCE. Le reversement prévu pour l'organisateur serait de 40 F pour un engagement de base et de 100 F pour un CCE. Le montant de l'engagement pour les championnats serait libre.

### ■ OUVERTURE

Les concours CLUB sont ouverts à tous les licenciés FFE titulaires d'une licence CLUB gratuite et à tous les équidés munis d'un document d'identification SIRE et enregistrés au SIF. Ils peuvent être organisés par tout adhérent FFE. Les

épreuves du circuit club peuvent être organisées en même temps que des épreuves à gestion GICE.

### ■ CHAMPIONNATS

Les championnats CLUB Poney sont regroupés dans le cadre du National Poney MAIF 2001 qui aura lieu du 1er au 8 juillet au Parc Equestre Fédéral de Lamotte. Les championnats CLUB Cheval seront regroupés dans le cadre du National Cheval 2001 qui pourrait avoir lieu du 14 au 16 juillet à Lamotte.

### ■ TABLEAUX DE QUALIFICATION

Les dispositions de qualification sont publiées annuellement dans la REF. Les conditions d'accès au National Cheval seront publiées prochainement. Voir pages 24 et 25 de ce numéro pour le National Poney MAIF 2001.

### ■ PARTICIPATIONS

Chaque cavalier peut participer à un seul championnat par discipline et par an. Cela signifie que chacun doit choisir son niveau de championnat dans chaque discipline. Toutefois, les cavaliers pourraient effectuer des championnats dans plusieurs disciplines différentes. Chaque cavalier n'a droit qu'à un cham-

pionnat départemental et à un championnat régional qu'il peut choisir librement.

### ■ EQUIPES

On pourrait envisager des épreuves par équipes avec classement individuel. Le circuit poney 2001 comporterait des épreuves individuelles et des épreuves par équipes. Le circuit cheval 2001 ne comporterait que des épreuves par équipes.

### ■ PONEY

Le circuit poney comportera en 2001 des épreuves

CLUB et des épreuves AMATEUR. L'idée (voir tableau 1) est de proposer des épreuves CLUB Poney réellement accessibles aux équidés de club et d'offrir de belles épreuves poney aux amateurs dans un circuit distinct.

### ■ APPELLATIONS

On recherche des noms simples pour désigner tous les niveaux d'épreuve. Toutes les suggestions sont bienvenues.

#### SIGNIFICATION ACTUELLE DES LETTRES

PONEY	CHEVAL			
	Taille au garrot	Niveau	Catégorie	Nom usuel
A	1,07 m maximum	National 1	1e	Concours/épreuve A
B	1,30 m maximum	National 2	2e	Concours/épreuve B
C	1,40 m maximum	Régional	3e	Concours/épreuve C
D	1,48 m maximum	Départemental	4e	Concours/épreuve D
E	1,49 m et plus	Départemental	5e	Concours/épreuve 5e catégorie

#### SIGNIFICATION ACTUELLE DES CHIFFRES

NIVEAU TECHNIQUE	PONEY	CHEVAL
Très technique	1e série	indice 1
Technique	2e série	indice 2
Facilement abordable	3e & 4e séries	indices 3 & 4

#### CORRESPONDANCES POSSIBLES ENTRE LES CIRCUITS EXISTANTS ET LES FUTURS CIRCUITS

PONEY AUJOURD'HUI	PONEY DEMAIN	CHEVAL DEMAIN	CHEVAL AUJOURD'HUI
Grand Prix	AMATEUR série 1 poney	AMATEUR D1	D1
1e série et 1e spéciale	AMATEUR série 2 poney	AMATEUR D2	D2
2e série	AMATEUR série 3 poney	AMATEUR D3 D4	D3 D4
2e série	CLUB série 1	CLUB série 1	E1
3e série	CLUB série 2	CLUB série 2	E2
4e série	CLUB série 3	CLUB série 3	E4, E3

## LE TOURISME EQUESTRE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS AU SALON



Photo : G. Cerrauf/CNTE

Du 2 au 10 décembre 2000, le traditionnel Salon du Cheval de Paris investira la Porte de Versailles pour près de 10 jours dévolus à la plus noble conquête de l'homme. Avec 166 808 visiteurs en

1999, ce Salon est la plus importante manifestation équestre en France. Pour le public, c'est l'occasion de découvrir toutes les facettes de l'équitation : pratique, équipement, élevage, formation... Pour les professionnels, avec 58 % de visitorat familial dont

48 % de 15 / 34 ans, c'est l'endroit rêvé pour rencontrer de futurs clients et faire la promotion de leurs produits touristiques. FFE Tourisme avec son village Tourisme Équestre s'attachera encore cette année à mettre en valeur les professionnels du Tourisme Équestre et à faire découvrir au public les différentes facettes de l'équitation de pleine nature. Les responsables du Salon ont pris en compte les observations formulées l'an dernier pour que le Hall du Tourisme Équestre soit un passage incontournable de visite. Comme chaque année, nous espérons que

les régions utiliseront pleinement l'opportunité du "stand des régions" mis à disposition par FFE Tourisme afin qu'elles puissent promouvoir d'une manière dynamique et attractive leurs activités et leurs particularités touristiques. Une offre est réservée aux structures affiliées à la FFE et labellisées "Centre de Tourisme Équestre". Renseignements : COMEX-PO Paris 55 quai Alphonse Le Gallo BP 317 92107 Boulogne cedex Tél 01 49 09 60 00 Fax 01 49 09 61 58 Internet [www.salon-cheval.com](http://www.salon-cheval.com)

## CHAMPIONNATS 2000

## COMPETITION

## FFE TOURISME

## CHAMPIONNATS DU MONDE DE TREC

Le Championnat du Monde TREC s'est déroulé, cette année, à Mauterndorf, en Autriche, dans le Land de Salzbourg, patrie célèbre pour avoir vu naître Mozart.

En raison du lieu de ce Championnat et de la nature très accidentée de cette partie de l'Autriche, l'Équipe de France de TREC

avait suivi un ultime regroupement, les 25, 26 et 27 août, dans le Morvan.

Une très grande importance a été donnée à la condition physique des chevaux. Le Docteur Vétérinaire Denis Giraud a effectué, tout au long des trois jours, de nombreux contrôles (régularité des allures, prises de sang, etc...). Ces contrôles rigoureux ont

entraîné l'élimination de deux chevaux.

A la suite de ce rassemblement, le Directeur Technique National Adjoint, chargé du Tourisme Équestre, Bernard Pavie, a arrêté la sélection de l'équipe de France, suite aux propositions de l'entraîneur national, Thierry Maurouard. Cette équipe était composée de :

- Pierre Guillaume Blache

avec *Darling de Boguin*

- Marc Couffin avec *Corrado*
  - Christophe Gauthier avec *Désiré*
  - Hervé Gonalon avec *Guzzy d'Ax*
  - Tristan Gracient avec *Sangria*
  - Laurent Mazzocut avec *As de Blancheville*
- Compte-rendu et résultats dans la REF de novembre.

## RESULTATS

## Classement Paire

1. Stéphane Baillif, Gaëlle Dobignard, Eliot/Gaia, Bretagne, 459,5 pts
2. Estelle Dubuisson, Bull Cauchois, Patrick Dubuisson, Vinland/Tienbon, Aquitaine, 404 pts
3. André Abadia, Catherine Gardois, Hermine/Gamine, Midi-Pyrénées, 389 pts

## Classement Chevaux

1. Jean-Marie Bichon, Carine Bichon, Djamal, Poitou-Charentes, 450,5 pts
2. Olivier Finet, Chantal Sevessand, Dee Dje, Rhône-Alpes, 445,5 pts
3. Patrice Bagilet, Laurence Bagilet, Bariton, Aquitaine, 424,5 pts

## Classement Poneys

1. Emmanuelle Dupuy, Marie-Hélène Dupuy, Troiqa, Midi-Pyrénées, 438,5 pts
2. Gilles Cormary, Dominique Cormary, Golum, Poitou-Charentes, 435,5 pts
3. Isabelle Terree, Eric Terree, Bonanza, Poitou-Charentes, 434 pts

## Classement Traits

1. Christelle Colin, Tristan Gracient, Diane, Poitou-Charentes, 448,5 pts
  2. Jean-François Proux, Marilynne Taverne, Tulipe, Poitou-Charentes, 443 pts
  3. Hassen Hellouz, Cerise Pareau, Fanfan, Poitou-Charentes, 358 pts
- Trophée des Régions
1. Poitou-Charentes : 1710 pts
  2. Aquitaine : 1479,5 pts
  3. Midi-Pyrénées : 1213 pts

## NATIONAL TREC EN ATTELAGE

**Le 2e Championnat de France de TREC en attelage a eu lieu les 17 et 18 juin à Montignac-Charente sous la direction de Bernard Pavie, Directeur Technique.**

## ■ PLATEAU

Jean-Guy Mercier, Président de l'ARTE Poitou-Charentes, aidé d'une armée de bénévoles efficaces a réussi ce rendez-vous sur le site de l'hippodrome. 44 attelages participaient dans quatre catégories différentes : attelage en paire, à un cheval, à un poney, et à titre expérimental chevaux de trait.

## ■ EVOLUTION

En effet, lors de la remise des prix, Jacques Aguétant, Président du Comité National de Tourisme Équestre et Bernard Pavie, Directeur Technique, ont réaffirmé leur volonté de faire évoluer cette discipline dont la progression positive n'est plus à démontrer.

## ■ POR SELECTIF

A l'issue du POR, nous avons vu se dessiner un classement qui scindait chaque catégorie en deux

parties, la tête composée de 4 ou 5 attelages avec des fourchettes de 1 à 5 points et le reste à distance quoique avec des résultats honorables montrant une bonne préparation. Le PTV, technique et très bien dessiné, se déroulait dans un véritable parc paysager, les attelages se reflétant entre les obstacles dans le miroir des étangs.

## ■ SPRINT FINAL

Là aussi se retrouvèrent les deux niveaux. Ceux qui surévaluaient leurs possibi-

lités étaient sanctionnés par une rupture d'allure. Un bon trot vaut mieux qu'un galop hasardeux ! A l'occasion de ce championnat on a pu constater l'amélioration des voitures et des harnais. Quant aux chevaux, beaucoup avaient été bien préparés. Les calendriers et programmes des compétitions comptant pour les sélections au Championnat de France 2001 seront disponibles auprès des régions.

## L'estafette

*Le journal des passionnés de l'équitation de plein air*

Randonnées, stages, rallies, TREC, Equirando, Sauvegarde des chemins, protection de l'environnement :

*Offre exceptionnelle*  
4 Numéros + 1 Hors Série pour 80 F

**Le Hors Série**  
Tourisme & Loisirs Équestres en France, indispensable pour préparer vos week-ends et vos vacances à cheval ou en roulotte

**BULLETIN D'ABONNEMENT**  
A découper ou à photocopier et à retourner avec votre chèque à l'ordre de la DNTC, 9, bd Mardonald 75019 PARIS

Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_

DELEGATION NATIONALE AU TOURISME EQUESTRE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION

## LES POINTS CLES D'UNE BONNE SAISON DE CONCOURS

**Rappel des principaux points auxquels il faut veiller pour vivre une saison de compétition sans problème sur le circuit à gestion SIF.**

### ■ NIVEAU

Le cavalier doit avoir une licence compétition de la catégorie nécessaire enregistrée sur le 3615 FFE pour le jour du concours. Le cavalier doit avoir le niveau requis pour les épreuves dans lesquelles vous l'engagez.

L'examen nécessaire doit être enregistré au SIF.

### ■ PARTICIPATIONS

Respectez le nombre de participations autorisées par jour. Elles figurent dans les règlements. Une participation en trop provoque l'élimination dans TOUTES les épreuves du concours.

### ■ EVITER LES SOUS X

Lorsque les numéros des licences reportés sur les listings officiels des résultats ne sont pas lisibles, les résultats ne sont pas validés. Parfois même, les résultats ne sont pas reportés du tout !!! Les cas décrits ci-dessus sont toujours issus d'un engagement sous X où le contrôle

informatique n'a pas pu être effectué. Evitez donc d'engager sous X.

### ■ RAPPEL

Anomalies de concours – pas de points pour les championnats.

### ■ AVANT-PROGRAMME

Lorsque vous remplissez l'avant-programme, pensez à tout remplir très exactement. N'oubliez pas d'épreuves : les modifications sont toujours délicates et sources d'erreurs. Un club qui se rend à un concours se réfère au calendrier de la REF et rarement à ce qui est "rajouté" au BO Minitel ou Internet.

Limitez vos épreuves et ne prenez pas le risque d'être débordé. Après parution au BO, il est impossible de limiter des épreuves.

### ■ PREVISIONNEL

Les avant-programmes des concours inscrits au calendrier prévisionnel sont prioritaires. Ceux qui veulent se rajouter doivent avoir reçu l'accord de leur région pour être inscrits au bulletin officiel.

### ■ REGLEMENT

Lisez le règlement des épreuves que vous organisez.



### ■ RESULTATS

Remplissez les listings de résultats intégralement et lisiblement avec le classement de tous les partants. Reportez sur le listing officiel tous les numéros de licence des cavaliers engagés sous X et tous les changements de monte. L'année dernière, de nombreux résultats de concours n'ont pu être traités par le service informatique en raison d'erreurs ou d'oublis. Merci de redoubler d'attention.

### ■ DELAI

Renvoyez vos résultats avant le huitième jour suivant la compétition. Rappel réglementaire : les organisateurs ayant dépassé le

délai de 8 jours pour renvoyer leurs résultats ne peuvent plus prétendre qu'à la moitié des reversements sur la quote-part des engagements. Au delà de 15 jours, plus aucun reversement n'est effectué. L'an passé, des résultats de concours n'ont jamais été envoyés au service informatique !!! A une semaine de la clôture des engagements pour le championnat de France 2000, de nombreux clubs et cavaliers se sont trouvés pénalisés et rejetés des championnats en raison de négligences. Merci aux organisateurs de prendre conscience des conséquences : cavaliers non qualifiés et clubs en difficulté. - Christelle

## ÉPREUVES PONEY DU SALON DU CHEVAL

Les épreuves poney du Salon du Cheval ne sont pas des concours officiels. Le règlement poney s'applique. Les engagements se font sur invitation, selon des critères précisés pour chaque épreuve. Les demandes d'invitation accompagnées d'un palmarès doivent être parvenues avant le 30 octobre à FFE CLUB / Compétition / Parc équestre. 41600 Lamotte. Fax 02 54 94 46 30.

### ■ DRESSAGE

Samedi 2 décembre, Hall 6, 15 heures, Reprise Libre en Musique Grand Prix. 10 couples cavaliers-poneys de 1ère et super série sur sélection FFE. Possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ COUPE ILE DE FRANCE CSO

Dimanche 3 décembre, Hall 8, 16 heures. Barème A au Chronomètre. Une équipe par département, chaque équipe est composée de : un chef d'équipe, un cavalier âgé de 12 ans au plus montant un poney A, un cavalier âgé de 14 ans au plus montant un poney B, un cavalier âgé de 16 ans

au plus montant un poney C, un cavalier âgé de 18 ans au plus montant un poney D. Préciser la date de naissance des cavaliers. Pas de possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ CHAMPIONNATS DE PARIS DES CARROUSELS

Mardi 5 décembre, Hall 6, 17 heures.

Concours de présentation équestre en musique réunissant un minimum de 2 poneys sur un rectangle de 40 X 20 mètres.

Durée de la présentation : 6 minutes à partir de l'entrée en piste du 1er cavalier. Élimination en cas de temps dépassé.

Notation de 0 à 10 points : Originalité de la présentation. Technique.

Chorégraphie. Musique.

Tenue libre.

Jury : 3 juges désignés par la FFE.

Épreuve ouverte aux Clubs d'Île de France. Pas de possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ GP DE PARIS ATTELAGE SHETLAND

Mercredi 6 décembre, Hall 6, 13 heures. Épreuve de maniabilité-marathon open ouverte aux meneurs benjamins, minimes et cadets. Épreuve en une manche au chronomètre, 12 portes,

largeur : voie + 20 centimètres. Toisage de 12 heures à 12 heures 30 sur la carrière du hall 8. Détente : de 12 heures à 13 heures sur la carrière du hall 8. 15 attelages sur sélection FFE. Indiquer la catégorie du cavalier (benjamin, minime, cadet). Pas de possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ CROSS SHETLAND

Mercredi 6 décembre, Hall 6, 15 heures.

Parcours de cross indoor. 8 à 10 obstacles dont une ou deux combinaisons (A-B). Vitesse : 250 m/mn.

Hauteur maximum partie fixe : 0,50 m.

Cinq équipes de 4 cavaliers. Pas de possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ CSO

Samedi 9 décembre, Hall 6, 17 heures 30, Barème A au Chronomètre avec barrage au chronomètre.

16 couples cavaliers-poneys sur sélection FFE. Possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ COUPE DU CHAMPION CSO

Dimanche 10 décembre, Hall 6, 15 heures 30, Barème A.

16 couples cavaliers-

poneys sur sélection FFE. Épreuve par éliminations successives.

Possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ CSO SHETLAND

Dimanche 10 décembre, Hall 8, 16 heures. Barème A au Chronomètre.

20 couples cavaliers-poneys. Pas de possibilité de réservation de boxes pour cette épreuve.

### ■ TROPHÉE DU MEILLEUR PONEY-CLUB

Le Trophée se déroulera sur les épreuves : Coupe Ile de France de CSO, Championnat de Paris des Carrousel, Grand Prix de Paris Attelage Poney Shetland, Cross Shetland, CSO Shetland.

Conditions : Participation au moins à deux de ces épreuves. Seront pris en compte les deux meilleurs classements de chaque Poney-Club sur l'ensemble des épreuves.

### ■ ATTENTION

Ce programme est soumis à confirmation. Il appartient aux participants de se tenir informés. Ils doivent être en règle avec les conditions sanitaires requises dans le cadre du Salon du Cheval, du Poney et de l'Ane. - Valérie

## REGLEMENT ET QUALIFICATIONS 2001

### ■ DATE & OUVERTURE

Le National Poney MAIF 2001 aura lieu du 1er au 8 juillet 2001 à Lamotte-Beuvron.

Il est ouvert à tout cavalier, sans restriction de nationalité, et à tout poney, dans la mesure des qualifications obtenues dans le respect du règlement du National Poney MAIF 2001.

### ■ CLOTURE DES QUALIFICATIONS

La saison de concours 2000/2001 est comprise entre le 5 juin 2000 et le 4 juin 2001 inclus. Les épreuves du National Poney MAIF 2000 ne sont pas prises en compte. Les derniers concours pris en compte pour la participation au National Poney MAIF 2001 auront lieu au plus tard le 4 juin 2001 inclus.

### ■ CLOTURE DES RESULTATS

Pour les concours des 2, 3 et 4 juin 2001, les résultats devront être retournés au SIF par Chronopost afin de parvenir au plus tard jeudi 7 juin 2001 avant 16 heures. Seuls seront pris en compte les résultats parvenus au SIF dans les délais.

### ■ CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est arrêtée au vendredi 8 juin 2001 à 12 heures par Minitel ou courrier adressé au SIF.

Les engagements au National Poney sont nominatifs. Il ne peut pas y avoir d'inscription "sous X", ni de changement de monte, ni d'inscription sur le terrain. Les cavaliers engagés plusieurs fois devront effectuer leur déclaration de monte au Secrétariat Général sur le terrain au plus tard à 16 heures la veille de leur première épreuve.

### ■ PONEY

Un poney ne peut en aucun cas concourir deux fois dans une même épreuve. Un poney ne peut participer qu'à un CCE sur l'ensemble du National Poney MAIF 2001.

### ■ JEUNES PONEYS

Engagements jeunes poneys : les cavaliers ne peuvent pas s'engager dans une série inférieure à celle pour laquelle ils sont qualifiés, sauf pour les épreuves où ils montent des poneys de 4 ou 5 ans. Et s'ils sont qualifiés en Championnat CSO, CCE ou dressage élite, ils seront obligatoirement inscrits en Championnat CSO, CCE ou dressage.

### ■ ETALONS

Mesure pour les étalons agréés à la monte : les cavaliers peuvent s'engager avec un jeune poney agréé à la monte en épreuve élite ou concourir dans une série inférieure à laquelle ils sont qualifiés. Demander à FFE CLUB le formulaire de dérogation avant le 31 Mai 2001.

### ■ TIERS

A poney, ce sont les classements dans le premier tiers des partants qui donnent le maximum de points. Points respectifs des tiers : 3e série, 3, 2, 1. 2e série, 6, 4, 2. 1e série, 12, 8, 4... Voir règlement p. 40. Ces points sont à multiplier par les coefficients s'il y en a. - Christelle

### LE CLIN D'OEIL DE FFE CLUB

Quelle est la différence entre Dieu et un moniteur d'équitation ?  
- Dieu, lui, ne se prend pas pour un moniteur d'équitation !!!





Un même cavalier ne pourra participer qu'à un seul championnat départemental coefficient 2, un seul championnat régional coefficient 3 et un seul championnat inter-régional coefficient 4. Les jeunes poneys bénéficient d'un coefficient 1,5.

### CHAMPIONNATS PONEY CLUB DU 1ER AU 8 JUILLET AU PARC EQUESTRE FEDERAL DE LAMOTTE

	A	B	C	D	E	Qualifications : points sur X participations		Participations maximum des cavaliers dans une série supérieure, sauf mesures Jeunes Poneys.				Participation des cavaliers engagés
						Cavalier	Poney	CSO	CCE	Dressage	Autre	
<b>SAUT D'OBSTACLES</b>												
Championnat 2ème série élite		X	X	X		CD : 84/12	CD : 84	5				X premiers
Championnat 2ème série		X	X	X	X	BE : 60/8	BE : 60					Les qualifiés suivants
Championnat A3 élite	X					21/5					X premiers	
Championnat A3	X											Les qualifiés suivants
Championnat A4 élite	X					10/4		5			X premiers	
Championnat A4	X											Les qualifiés suivants
Championnats Poney-Clubs Europe	X	X	X			Voir règlement				Tous les qualifiés		
Finale Poneys Origines Inconnues		X	X	X		Pour le poney : 24 points dont 3 premiers tiers				Tous les qualifiés		
<b>CONCOURS COMPLET</b>												
Championnat 2ème série élite		X	X	X		CD : 48/6	CD : 48	5				X premiers
Championnat 2ème série		X	X	X	X	BE : 42/5	BE : 42					Les qualifiés suivants
Championnat A3 élite	X					15/4	0				Tous les qualifiés	
Championnat A4 élite	X					8/3	0		5		Tous les qualifiés	
<b>DRESSAGE</b>												
Championnat 2ème série élite		X	X	X		B : 42/5	B : 42	5				X premiers
Championnat 2ème série		X	X	X	X	CDE : 60/8	CDE : 60					Les qualifiés suivants
Championnat Carrousel	X		X			0	0				Deux équipes par Club	
<b>AUTRES DISCIPLINES</b>												
Pony Games 2ème série	X	X				24/4	0					Tous les qualifiés
Pony Games 3ème série	X	X				15/5	0			5		Tous les qualifiés
Pony Games 4ème série	X					6/3	0			5		Tous les qualifiés
Mounted Games 2ème série			X			24/4	0					Tous les qualifiés
Mounted Games 3ème série			X			15/5	0			5		Tous les qualifiés
Coupe des Poney-Clubs CSO	X	X	X	X		A : 6/3 BC : 8/3 DE : 12/4	0					Deux équipes par club
Coupe des Poney-Clubs Cross	X	X		X		A : 6/3 B : 8/3 CDE : 12/4	0					Une équipe par club
Polo	X	X	X	X		6/2	0					Tous les qualifiés
Polo Elite				X		6/2	0					Tous les qualifiés
Voltige 3		Moustiques Poussins Open				0/1	0					Tous les qualifiés
Voltige 2ème série		X				3/1	0					Tous les qualifiés
Attelage 3ème série		Poussins Benjamin-Minors Cadets-Juniors-Jeunes Cavaliers				3/1	0					Tous les qualifiés
Triathlon	X		X			0/1	0					Tous les qualifiés
Mini-Hunter (épreuve animation)	X					0/0	0					Inscription sur le terrain
UNSS			X			Voir Règlement UNSS						

### CHAMPIONNATS PONEY AMATEUR

	B	C	D	Qualifications : points sur X participations		Participations maximum des cavaliers dans une série supérieure (sauf mesures Jeunes Poneys)			Participation des couples engagés
				Couple		CSO	CCE	Dressage	
<b>SAUT D'OBSTACLES</b>									
Grand Prix Elite			X		120/5	Points obtenus uniquement en CSO GP et Internationaux			Tous les qualifiés
Grand Prix			X		90/5				Tous les qualifiés
Championnat 1ère série élite	X	X	X		B : 72/5	D : 5 Grands Prix + Internationaux CSO et ou CCE			X premiers
Championnat 1ère série	X	X	X		CD : 120/8				Les qualifiés suivants
<b>CONCOURS COMPLET</b>									
Grand Prix Elite			X		96/4	Points obtenus uniquement en CCE GP et Internationaux			Tous les qualifiés
Championnat 1ère série élite	X	X	X		84/5	D : 5 Grands Prix + Internationaux			X premiers
Championnat 1ère série	X	X	X						Les qualifiés suivants
<b>DRESSAGE</b>									
Championnat Grand Prix élite			X		72/3	Points obtenus uniquement en DRE GP et Internationaux			Tous les qualifiés
Championnat 1ère série élite	X	X	X		B : 48/4 - CD 60/5	D : 5 GP + Int			Tous les qualifiés

## TOUTES LES COORDONNÉES DES SERVICES DE LA FFE

## ■ FFE PRÉSIDENTE 9 BD MACDONALD 75019 PARIS

Standard	Tél 01 53 26 15 15	Fax 01 53 26 15 00
Vie associative	Tél 01 53 26 15 04	Fax 01 53 26 15 88
Communication	Tél 01 53 26 15 97	Fax 01 53 26 15 41

## ■ FFE DTN INTERNATIONAL 9 BD MACDONALD 75019 PARIS

Secrétariat du DTN	Tél 01 53 26 15 07	Fax 01 53 26 15 00
Attelage, Endurance, Voltige	Tél 01 53 26 15 12	Fax 01 53 26 15 00
Concours complet, Dressage	Tél 01 53 26 15 03	Fax 01 53 26 15 00
Grands événements	Tél 01 53 26 15 10	Fax 01 53 26 15 00
Internationaux en France	Tél 01 53 26 15 27	Fax 01 53 26 15 00
Saut d'Obstacles	Tél 01 53 26 15 08/11	Fax 01 53 26 15 00

## ■ FFE DTN NATIONAL BATIMENT E. IMMEUBLE LE QUINTET.

## 81-83 AVENUE EDOUARD VAILLANT 92517 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Attelage / Concours complet	Tél 01 58 17 58 66	Fax 01 58 17 58 60
Dressage	Tél 01 58 17 58 63	Fax 01 58 17 58 60
Horse-Ball	Tél 01 58 17 58 61	Fax 01 58 17 58 60
Saut d'Obstacles	Tél 01 58 17 58 61/64	Fax 01 58 17 58 60
Voltige	Tél 01 58 17 58 62	Fax 01 58 17 58 60

## ■ FFE TOURISME 9 BD MACDONALD 75019 PARIS

Standard	Tél 01 53 26 15 50	Fax 01 53 26 15 51
----------	--------------------	--------------------

## ■ FFE CLUB PARC EQUESTRE 41600 LAMOTTE

Standard adhérents	Tél 02 54 94 46 46	
Standard cavaliers	Tél 02 54 94 46 00	
Services généraux FFE CLUB	Tél 02 54 94 46 11	Fax 02 54 94 46 10
Adhésions, licences & examens	Tél 02 54 94 46 21	Fax 02 54 94 46 20
Compétition club	Tél 02 54 94 46 31	Fax 02 54 94 46 30
Formation & pédagogie	Tél 02 54 94 46 41	Fax 02 54 94 46 40
Autres services Club	Tél 02 54 94 46 51	Fax 02 54 94 46 50
Parc Équestre Fédéral	Tél 02 54 94 46 91	Fax 02 54 94 46 90

## ■ SIF 14490 LITTEAU

Minitel 3615 FFE Tél 02 31 51 21 10

Minitel 3614 FFE

Internet : [www.ffe.com](http://www.ffe.com)

## ■ GICE CFE BATIMENT E. IMMEUBLE LE QUINTET.

## 81-83 AVENUE EDOUARD VAILLANT 92517 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Comptes & engagements	Tél 01 58 17 58 41	Fax 01 58 18 58 45
Horaires & renseignements	Tél 01 58 17 58 55	Fax 01 58 17 58 60
Résultats	Tél 01 58 17 58 59/56	Fax 01 58 18 58 01

## ADRESSES UTILES

## ASSUREUR PONEY ET CHEVAL

Les licences Poney et Cheval sont assurées auprès de GENERALI FRANCE Assurances Cabinet PEZANT, 25 quai de la Londe BP 3032 14017 CAEN cedex  
Tél 02 31 06 11 60  
Fax 02 31 94 24 74

## ASSUREUR TOURISME

Les licences Tourisme sont assurées auprès de AXA Assurances CCGA, 135 Rue des Stations 59800 LILLE  
Tél 03 20 15 17 17  
Fax 03 20 54 55 44

## SERVICE JURIDIQUE, FISCAL &amp; SOCIAL

Tous les CLAF et les CLAG bénéficient de tous les services GHN nécessaires à la gestion d'un centre équestre. GHN Parc Équestre, 41600 LAMOTTE  
Tél 02 54 83 02 02  
Fax 02 54 83 02 03

## COMITÉ NATIONAL DES ECOLES FRANÇAISES D'EQUITATION

Le CNEFE en accord avec la FFE met en place la charte de qualité des Écoles Françaises d'Équitation. CNEFE Parc Équestre 41600 LAMOTTE  
Tél 02 54 94 46 51  
Fax 02 54 94 46 50

## ENREGISTREMENT DES ÉQUIDÉS

Pour toutes les démarches d'identification de vos équidés, contactez directement : SIRE, BP3 19230 ARNAC-POMPADOUR  
Tél 05 55 73 83 83

## INVITATION AUX ENSEIGNANTS AVEC LEURS CAVALIERS



Photo : Danièle Lambert

**Une grande semaine de stages sportifs réunira au Parc Équestre Fédéral de Lamotte, pendant les vacances de Toussaint, les cavaliers de bon niveau et leurs entraîneurs habituels pour un stage avec les entraîneurs nationaux dans huit disciplines.**

### ■ PROGRAMME

Du lundi 30 octobre au samedi 4 novembre, les entraîneurs nationaux d'attelage, de CSO, de CCE, de dressage, de horse-ball, de pony & mounted games, de polo et de voltige animeront des stages pour les cavaliers inscrits par les Poney-Clubs. Des compétitions officielles

qualificatives pour les championnats 2001, avec programme au BO et engagements sur le mode habituel auront lieu le jeudi 2, le vendredi 3 et le samedi 4 novembre.

### ■ RESPONSABLES

L'enseignement sera assuré par les entraîneurs nationaux ou des intervenants spécialisés.

En dehors des activités sportives avec les entraîneurs, les cavaliers sont sous la responsabilité du dirigeant du Poney-Club, chargé du respect de la Charte d'accueil du Parc.

### ■ STAGIAIRES

Ces stages sportifs sont destinés aux cavaliers de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> séries et aux 3<sup>e</sup> séries de bon niveau.

Les Poney-Clubs qui souhaitent inscrire leurs cavaliers à l'un de ces stages doivent en faire la demande par écrit à FFE CLUB Parc Équestre 41600 Lamotte.

### ■ INSCRIPTIONS

Le nombre de places est limité. Priorité sera donnée aux premiers inscrits. L'inscription doit être accompagnée du chèque de règlement avec le Code Adhérent au dos du chèque qui sera encaissé au début du stage.

Sont exclus de l'autorisation d'inscription à ces stages les couples qui ont participé aux Championnats de France 2000 D1 élite et GP en CSO ou CCE ou aux Championnats d'Europe 2000 en CSO, CCE, dressa-

ge ou pony-games ou aux Championnats du Monde de mounted-games.

### ■ TARIF

Le prix forfaitaire est de 1200 F pour le séjour par personne.

Il n'est pas fractionnable. Hébergement cavalier et encadrement en pension complète, comprenant les repas du lundi pour le déjeuner au samedi après le déjeuner et le logement en dortoirs.

Les locaux d'hébergement sont accessibles à partir du lundi 12 h et doivent être libérés pour le samedi 12 h. Ce prix comprend le box avec paille fournie.

Seule la nourriture du poney est à la charge du Poney-Club.

### STAGE BAFD

Un stage de préparation au BAFD, Brevet d'Aptitude aux Fonctions de dirigeant, et de perfectionnement pour titulaires du BAFD aura lieu au Parc Équestre Fédéral de Lamotte du 7 au 11 et du 21 au 25 janvier 2001. La formation réunit des dirigeants d'établissements équestres qui doivent également être

directeurs de centres de vacances et de loisirs. L'expérience spécifique de chacun sera prise en compte. Les inscriptions sont à adresser par fax ou courrier à FFE CLUB, Parc Équestre, 41600 Lamotte, Fax 02 54 94 46 40. Tél 02 54 94 46 41. Priorité aux premiers inscrits.

Avec le Minitel 3614 EQUIT, la bourse de l'emploi GHN permet la rencontre rapide employeurs salariés.

#### ■ OFFRE

Les dirigeants des établissements disposent d'un code secret Minitel obtenu sur simple demande au GHN. Il permet de se connecter sur 3614 EQUIT

/ Offres d'emploi et de se laisser guider.

#### ■ DEMANDE

Les demandeurs d'emploi adressent un CV au GHN, Parc Equestre, 41600 Lamotte précisant qu'ils acceptent que leur demande d'emploi soit publiée sur Minitel. Dès l'arrivée du courrier, ce CV sera disponible sur Minitel sous forme d'une fiche avec

toutes les informations. Par ailleurs, le C.V. peut être communiqué par le GHN à un employeur par fax ou par courrier.

#### ■ CONSULTATION

Le système permet aux demandeurs de consulter les offres et aux employeurs de consulter les demandes. Chaque offre et chaque demande figure sur les listes avec la date à

laquelle elle est entrée dans le réseau, c'est la "date de fraîcheur".

#### ■ MISE A JOUR

Prévenez le GHN, par fax ou par courrier, dès que vous avez trouvé votre nouveau partenaire. Vous éviterez de nombreux coups de téléphone inutiles et vous rendrez service aux nouveaux consultants.

## CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail qui lie l'employeur et le salarié est obligatoire depuis le 1er octobre 1998 pour les établissements équestres.

Cette obligation permet d'éviter des conflits de travail.

#### ■ REFERENCE

Les mentions obligatoires précisées dans la conven-

tion collective du personnel des centres équestres sont un guide pour ne rien oublier. Le GHN fournit gratuitement un contrat de travail type qui comporte un mode d'emploi avec des renvois au texte de la convention collective.

Le contrat de travail définit les avantages en nature en fonction des possibilités et besoins de l'établissement : logement, repas, équidé en pension, etc... .

#### ■ SERVICES GHN

A votre disposition au GHN sur simple demande par fax : contrat de travail type, affiche obligatoire employeur et convention collective mise à jour ainsi que des spécialistes en ligne sur toutes les questions.

Un service salaire vous propose la réalisation du bulletin de salaire mensuel de chaque salarié et le contrôle de tous les états intermédiaires trimestriels et annuels des caisses de retraite complémentaires et de la MSA.

### LE PROVERBE "CHINOIS"



#### ■ CADRAGE DU POSTE

L'employeur doit vérifier les compétences, titres ou diplômes, préciser les activités réelles de la personne, son temps de travail, sa rémunération.

Le contrat de travail est l'occasion d'une réflexion poussée sur les besoins de l'établissement avant l'embauche. Une embauche doit mettre en cohérence les prestations proposées aux cavaliers et le temps de travail des salariés.

## ASSURONS NOUS... QUE NOUS SOMMES BIEN ASSURES



La vie de tous les jours nous rappelle que "ça n'arrive pas qu'aux autres". Nous devons couvrir les risques de nos actes quotidiens avec des assurances obligatoires quand les tiers sont concernés et avec des assurances facultatives dans les autres cas.

### ■ VIGILANCE

Tout établissement équestre évolue en permanence, propose de nouvelles activités, embauche du personnel, et organise des événements. Outre la vigilance sur le rapport qualité prix, il est indispensable de veiller à informer son assureur de chaque changement pour éviter les mauvaises surprises.

### ■ OBLIGATOIRE

Deux articles de la loi sur le sport du 16 Juillet 1984 modifiée par la loi du 22 Juin 2000 s'appliquent : l'article 37 impose un contrat d'assurance en responsabilité civile et l'article 38 impose d'informer tous les cavaliers de leur intérêt

à souscrire un contrat d'assurance en cas de dommage corporel.

### ■ RC POUR TOUS

Le contrat RC doit couvrir la responsabilité civile du groupement sportif, de l'organisateur, de leurs préposés et celle des pratiquants.

### ■ INDIVIDUELLE ACCIDENT

Tout groupement équestre mettant à disposition des équadés à des tiers doit leur proposer une assurance individuelle accident avec plusieurs options complémentaires, ce qui est fait dans le cadre de la licence fédérale.

### ■ POUR LA FFE

La loi modifiée du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités physiques et sportives distingue deux obligations correspondant à deux types d'assurances. Les fédérations sportives et leurs adhérents ont l'obligation de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour eux mêmes en qualité d'organisateur des compétitions, pour leurs préposés et les pratiquants du sport considéré. Les fédérations sportives et leurs adhé-

rents ont l'obligation de proposer, sans l'imposer, une assurance de personnes aux pratiquants.

### ■ ATTENTION

La licence délivrée par la FFE ne couvre pas la responsabilité civile du groupement professionnel ou associatif. Elle comprend la

responsabilité civile obligatoire du cavalier et l'assurance individuelle avec plusieurs niveaux au choix.

### ■ CONTACT

GHN Lamotte : Tél 02 54 83 02 02 / Fax 02 54 83 02 03

GHN Boulogne : Fax 01 46 21 33 04 / Tél 01 46 21 51 23 de 14 h à 18 h.

### ASSURANCES DES ETABLISSEMENTS EQUESTRES

Les options d'assurance sont multiples. Le recours à l'assurance s'impose pour toutes les assurances obligatoires. Pour les autres, il convient d'évaluer l'impact financier des risques pour savoir si on a intérêt, en quelque sorte, à s'auto-assurer, c'est-à-dire à prévoir la couverture par l'établissement des dommages éventuels.

#### Liste des principaux risques à assurer

- Responsabilité Civile obligatoire.
- Assurance obligatoire accidents agricoles pour les chefs d'exploitation affiliés à la MSA.
- Assurance des véhicules, obligatoire au minimum vis à vis des tiers. Attention : c'est seulement si votre véhicule est

couvert en dommages qu'il vous sera indemnisé en cas de phénomène naturel comme la tempête.

- Assurance facultative des bâtiments et du contenu contre les risques incendie, tempêtes - grêles - neige sur toitures, dégâts des eaux, pertes d'exploitation.

- Complémentaire maladie et assurance de prévoyance facultatives.
- Assurance mortalité des équadés facultative.
- Assurance vol de sellerie facultative.
- Garantie facultative mandataire social couvrant les biens propres des dirigeants dans le cas où leur responsabilité personnelle est engagée suite à une faute ou à une erreur de gestion.

## 425 727 LICENCIES A LA FFE. 15 662 CAVALIERS EN PLUS

Très féminin, très jeune, notre sport conquiert chaque année de nouveaux adeptes.

### ■ PROGRESSION

Les chiffres bruts du tableau sont un cumul des licenciés des trois anciennes délégations avec élimination des doublons, même nom, prénom, même adresse. La progression de 3,82 % est un peu plus importante puisque les références 1999 ajoutaient les doublons pour aboutir au total de 410 065 licences.

### ■ FEMMES

Les femmes sont 309 705, soit 72,74 % des licenciés. 223 890 sont juniors et 85 815 seniors.

### ■ JUNIORS

Les 18 ans et moins sont 287 683, soit 67,57% des licenciés. 63 793 sont des garçons, 223 890 des filles.

### ■ PONEY

Les licences poney (DNEP) sont passées de 153 376 licences à 169 810, progression 10,71%

### ■ CHEVAL

Les licences cheval (DNSE) sont passées de 214 203 à 209 190, baisse 2,34%.

### ■ TOURISME

Les licences tourisme (DNTE) sont passées de 42 486 à 43 000, progression 1,21%.

Région	Dpt	Hommes			Femmes			Total Général
		Senior	Junior	Total	Senior	Junior	Total	
Alsace	67 - Bas-Rhin	1148	955	2103	1810	4345	6155	8258
	68 - Haut Rhin	579	501	1080	899	2301	3200	4280
Aquitaine	24 - Dordogne	300	358	658	480	1372	1852	2510
	33 - Gironde	1143	1549	2692	2018	5272	7290	9982
	40 - Landes	263	252	515	404	972	1376	1891
	47 - Lot & Garonne	384	232	616	467	969	1436	2052
	64 - Pyrénées Atlant.	412	652	1064	780	2480	3260	4324
Auvergne	03 - Allier	585	407	992	691	1279	1970	2962
	15 - Cantal	182	275	457	228	776	1004	1481
	43 - Haute Loire	195	220	415	289	777	1066	1481
	63 - Puy de Dome	452	439	891	878	1935	2813	3704
Bourgogne	21 - Côte d'Or	593	635	1228	952	2303	3255	4483
	58 - Nièvre	291	209	500	319	637	956	1456
	71 - Saône & Loire	516	581	1097	721	1954	2675	3772
	89 - Yonne	468	440	908	754	1466	2220	3128
Bretagne	22 - Côte d'Armor	487	595	1082	686	1875	2561	3643
	29 - Finistère	652	862	1514	959	3335	4294	5808
	35 - Ille & Vilaine	652	875	1527	977	2814	3791	5318
	56 - Morbihan	567	841	1408	901	2907	3808	5216
Champ. Ardennes	08 - Ardennes	262	271	533	391	904	1295	1828
	10 - Aube	231	289	520	396	962	1358	1878
	51 - Marne	501	639	1140	927	2495	3422	4562
	52 - Haute Marne	154	243	397	238	853	1091	1488
Corse	20 - Corse	238	285	523	426	1040	1466	1989
Côte d'Azur	06 - Alpes Maritimes	419	539	958	962	2694	3656	4614
	83 - Var	523	648	1171	967	2955	3922	5093
Franche Comté	25 - Doubs	449	407	856	666	1748	2414	3270
	39 - Jura	262	233	495	393	836	1229	1724
	70 - Haute Saône	152	272	424	268	988	1256	1680
	90 - Territoire Belfort	147	138	285	227	575	802	1087
Ile de France	75 - Paris	1261	752	2013	2044	2386	4430	6443
	77 - Seine & Marne	1629	2059	3688	2996	7254	10250	13938
	78 - Yvelines	1692	2304	3996	3537	8251	11788	15784
	91 - Essonne	1114	1669	2783	2413	6614	9027	11810
	92 - Hauts de Seine	897	1675	2572	1816	5184	7000	9572
	93 - Seine Saint Denis	186	366	552	462	1432	1894	2446
	94 - Val de Marne	406	774	1180	1026	2744	3770	4950
95 - Val d'Oise	801	1156	1957	1667	4687	6354	8311	
Languedoc Rouss.	11 - Aude	312	320	632	400	1157	1557	2189
	30 - Gard	571	834	1405	835	2878	3713	5118
	34 - Hérault	567	790	1357	1173	3455	4628	5985
	48 - Lozère	101	125	226	161	404	565	791
	66 - Pyrénées Orientales	203	428	631	453	1576	2029	2660
Limousin	19 - Corrèze	424	336	760	484	1114	1598	2358
	23 - Creuse	111	132	243	132	457	589	832
	87 - Haute Vienne	353	366	719	531	1242	1773	2492
Lorraine	54 - Meurthe & Moselle	567	860	1427	1147	3034	4181	5608
	55 - Meuse	166	193	359	260	786	1046	1405
	57 - Moselle	590	725	1315	1068	3281	4349	5664
	88 - Vosges	258	418	676	473	1565	2038	2714

## COMPETITION

Les chiffres concernant la compétition seront publiés dans la REF 3.

## AUTRES CHIFFRES

## ADHESIONS2001

Au 15 septembre, la FFE comptait 2413 adhérents répartis en CLAG, 1315, CLAF, 598, ORAF, 282 et ORAG, 218, soit 880 associations et 1533 non associatifs, 1923 clubs et 500 organisateurs d'activités équestres.

## FRANCE AUX JO

342 athlètes représentant 24 sports sont représentés aux JO de Sydney. La FFE a envoyé 13 couples. Deux ont dû déclarer forfait en raison de l'indisponibilité de leur cheval. Il s'agit de Didier Courrèges /Débat d'Estruval en CCE et de Michel Robert/ Auleto en CSO.

## EQUITATION AUX JO

En CSO 28 Fédérations Nationales ont engagé 76 cavaliers dont 15 équipes. En dressage, 18 FN ont engagé 50 cavaliers dont 10 équipes. En CCE, 20 FN ont engagé 48 cavaliers en équipe et 36 en individuel. Seules 3 nations ont le maximum d'engagés : L'Australie, la Grande-Bretagne et les USA.

Région	Dpt	Hommes			Femmes			Total Général
		Senior	Junior	Total	Senior	Junior	Total	
Midi Pyrénées	09 - Ariège	104	201	305	184	679	863	1168
	12 - Aveyron	240	296	536	347	894	1241	1777
	31 - Haute-Garonne	997	801	1798	1595	3465	5060	6858
	32 - Gers	215	244	459	338	735	1073	1532
	46 - Lot	110	196	306	196	689	885	1191
	65 - Hautes Pyrénées	208	204	412	319	851	1170	1582
	81 - Tarn	372	458	830	586	1481	2067	2897
	82 - Tarn & Garonne	163	168	331	265	753	1018	1349
Nord	59 - Nord	1792	2868	4460	3154	8268	11422	15882
	62 - Pas de Calais	918	1479	2397	1463	4180	5643	8040
Normandie	14 - Calvados	687	946	1633	989	2938	3927	5560
	27 - Eure	687	1374	2061	1210	4144	5354	7415
	50 - Manche	693	637	1330	678	1874	2552	3882
	61 - Orne	556	566	1122	609	1396	2005	3127
	76 - Seine Maritime	963	1409	2372	1533	4881	6414	8786
	85 - Vendée	602	566	1168	713	1520	2233	3401
Pays de la Loire	44 - Loire Atlantique	1146	1221	2367	1700	4030	5730	8097
	49 - Maine & Loire	849	942	1791	899	2451	3350	5141
	53 - Mayenne	315	241	556	295	601	896	1452
	72 - Sarthe	535	595	1130	675	1709	2384	3514
	85 - Vendée	602	566	1168	713	1520	2233	3401
Picardie	02 - Aisne	639	798	1437	979	2492	3471	4908
	60 - Oise	1416	1423	2839	2069	4430	6499	9338
	80 - Somme	523	757	1280	856	2264	3120	4400
Poitou Charentes	16 - Charentes	379	484	863	503	1380	1883	2746
	17 - Charentes Mmes	551	642	1193	881	2310	3191	4384
	79 - Deux Sèvres	449	427	876	599	1271	1870	2746
	86 - Vienne	384	494	878	646	1394	2040	2918
Provence	04 - Alpes Htes Pce	85	203	288	245	828	1073	1361
	05 - Hautes Alpes	90	156	246	190	700	890	1136
	13 - Bouches du Rhône	1094	1590	2684	2146	5547	7693	10377
	84 - Vaucluse	408	572	980	701	2237	2938	3918
Rhône Alpes	01 - Ain	595	769	1364	1006	2809	3815	5179
	07 - Ardèche	221	296	517	412	1275	1687	2204
	26 - Drôme	325	531	856	670	2319	2989	3845
	38 - Isère	1050	1202	2252	2134	5557	7691	9943
	42 - Loire	505	597	1102	783	2151	2934	4036
	69 - Rhône	774	1017	1791	1532	4280	5812	7603
	73 - Savoie	214	203	417	356	1110	1466	1883
	74 - Haute Savoie	318	416	734	646	2214	2860	3594
Val de Loire Centre	18 - Cher	327	475	802	483	1402	1885	2687
	28 - Eure & Loir	457	485	942	706	1586	2292	3234
	36 - Indre	284	360	644	382	1092	1474	2118
	37 - Indre & Loire	644	760	1404	967	2571	3538	4942
	41 - Loir & Cher	402	374	776	609	1311	1920	2696
45 - Loiret	654	817	1471	1048	2796	3844	5315	
Dom Tom	97 - 98	445	1308	1753	761	2853	3614	5367
Etranger		1428	301	1729	1605	852	2457	4186
<b>TOTAL</b>		<b>52229</b>	<b>63793</b>	<b>116022</b>	<b>85815</b>	<b>223890</b>	<b>309705</b>	<b>425727</b>

**Nota Bene :** De manière à ce que les départements et les régions disposent des chiffres utiles pour leurs dossiers de demande de subvention, nous publions le total des licences FFE par département avec les répartitions usuelles hommes/femmes, juniors/seniors. Les CRE n'étant pas constitués, la mention de la région n'a qu'un caractère indicatif.

## STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX ADOPTES AU COMITE FEDERAL DU 27 JUILLET 2000

Conformément aux statuts fédéraux votés en décembre 1999, le Comité Fédéral a élaboré les statuts des Comités Régionaux. Les Comités Départementaux seront

bâti sur le même moule. Ces statuts, approuvés par le Comité Fédéral et le Ministère de la Jeunesse et des Sports vont être immédiatement mis en œuvre.

La Revue de l'Équitation vous en donne le texte intégral, ainsi que les extraits du règlement intérieur nécessaires pour mettre en œuvre les élections.

**Attention : des versions antérieures ont circulé depuis le début août, mais le texte définitif, amendé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et qui est le seul valable, est celui-ci.**

### TITRE I - BUT ET COMPOSITION

#### ARTICLE I - OBJET

L'Association dite Comité Régional d'Équitation (CRE) de

..... est un organe déconcentré de la Fédération Française d'Équitation.

Elle a pour but:

a) D'encourager, de promouvoir, d'orienter, de développer, d'animer, d'enseigner, d'encadrer, de coordonner, d'organiser les activités équestres sous toutes leurs formes de pratique, à l'exclusion des courses à pari mutuel et de l'élevage.

b) De développer, en particulier dans la jeunesse, le goût et la pratique des activités équestres, de participer au contrôle de leur enseignement, de régir et organiser les sports et les compétitions équestres.

c) De défendre les intérêts de tous les pratiquants d'équitation et de représenter ceux qui y adhèrent.

d) De créer et de maintenir un lien entre elle-même, ses comités départementaux et ses groupements sportifs.

e) De participer à la formation de l'encadrement et de la pratique de l'équitation, et des futurs encadrants voire d'être elle-même organisatrice de formations initiales.

f) D'œuvrer pour garantir le respect des règles sportives nationales et internationales en équitation et l'éthique du sport définie par le

Comité National Olympique et Sportif Français et le Comité International Olympique.

g) De collaborer dans son domaine et par ses compétences aux actions des pouvoirs publics et de représenter la FFE auprès d'eux.

h) Le Comité Régional d'équitation doit assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire toute discrimination illégale et veiller à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Il doit respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives et les faire appliquer par les membres qui la composent.

Il est régi par la loi du 1er Juillet 1901, les lois et règlements en vigueur et par les présents statuts. Sa durée est illimitée.

Il doit avoir son siège dans la région .....

Tout transfert de ce siège doit être soumis à délibération du Comité Directeur.

#### ARTICLE II - COMPOSITION

Le Comité Régional se compose des groupements sportifs affiliés à la FFE et constitués dans les conditions prévues par le chapitre II du titre Ier de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, dont le siège social est situé géographiquement dans la région ..... ainsi que de membres d'honneur.

Il peut comprendre également, dans les conditions fixées par les statuts, d'une part, des établissements agréés conformément à l'article 30 de l'annexe du décret n°85-236 du 13 février 1985 relatif aux statuts types des Fédérations sportives dont le siège social est situé géographiquement dans la région .....

et, d'autre part, à titre individuel, des personnes physiques dont la candidature est agréée par le Comité Directeur, ainsi que des membres donateurs et des membres bienfaiteurs.

#### ARTICLE III - RADIATION ET DÉMISSION

La Qualité de membres du Comité Régional se perd par la démission, qui, s'il s'agit d'une personne morale, doit être décidée dans les conditions prévues par ses statuts, ou par la radiation prononcée selon l'article VI des statuts de la FFE.

#### ARTICLE IV - MISSIONS DU COMITÉ RÉGIONAL

Les missions du Comité Régional d'équitation sont exercées dans le cadre de la délégation accordée par la Fédération Française d'Équitation. Elles concernent :

a) La contribution à l'organisation des formations.

b) L'organisation et la coordination des calendriers d'activité.

c) L'organisation des formations de juge des compétitions.

d) L'évaluation du niveau de maîtrise technique des pratiquants licenciés à la Fédération.

e) La définition des éventuelles applications locales de tous les règlements concernant les activités équestres lorsque ceux-ci le prévoient.

f) Contribution, autant que nécessaire, à l'organisation de toutes les épreuves sportives se déroulant sur son territoire.

g) L'organisation d'assemblées, congrès, conférences, expositions, cours, stages et examens fédéraux.

h) L'organisation d'actions de promotion des activités équestres : l'édition et la publication de tout document.

i) Le développement des établissements, des installations, des matériels utilisés par les activités équestres y compris la compétition.

j) La participation à tous les organismes par affiliation ou convention afin de promouvoir les activités équestres.

k) L'organisation et la maîtrise des sélections régionales dans les diverses catégories et disciplines sportives.

l) La représentation, au plan régional, de la Fédération Française d'Équitation.

#### ARTICLE V - LE COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME ÉQUESTRE

1 - Le Comité Régional d'Équitation constitue, en son sein, sous la



forme d'une association déclarée, un "Comité Régional de Tourisme Équestre".

2 - Les statuts de ce Comité Régional doivent être compatibles avec ceux du Comité Régional d'Équitation :

a) que l'Assemblée Générale se compose des représentants élus des groupements affiliés à la Fédération, ainsi que des représentants désignés dans les établissements agréés par la Fédération ;

b) que ces représentants disposent, à l'Assemblée Générale, d'un nombre de voix correspondant au nombre de licences délivrées dans le groupement, ou dans l'établissement.

Les statuts du Comité Régional doivent prévoir, en outre, que l'association est administrée par un Comité Directeur composé d'un président et de 5 membres, élus à ce titre et au titre de membres du Comité Directeur Régional lors de l'Assemblée Générale électorale confondue du Comité Régional et du Comité Régional du Tourisme Équestre. Le président est directement élu par les représentants des groupements affiliés et par les représentants des établissements agréés, répertoriés par la Fédération au titre de ce comité. Les modalités des élections suivent les règles fixées par les articles XII et XIV des présents statuts.

3 - Sur la base de la convention que le Comité National de Tourisme Équestre a arrêté avec la Fédération Française d'Équitation, le "Comité Régional de Tourisme Équestre" est lié par convention avec le Comité Régional pour exercer certaines des missions relatives à l'organisation de la pratique de l'équitation. Les rapports entre le Comité Régional et le Comité Régional du Tourisme Équestre sont définis par le règlement intérieur.

## TITRE II - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### ■ ARTICLE VI - COMPOSITION

a) L'Assemblée Générale du Comité Régional d'équitation se compose des représentants élus des groupe-

ments affiliés ainsi que des représentants légaux des établissements agréés, à raison d'un représentant par groupement ou établissement. Ces représentants doivent être licenciés à la fédération, être à jour de leur cotisation et être en règle par rapport aux dettes qu'ils auraient contractées auprès de la Fédération et de ses différents organes.

b) Ils disposent d'un nombre de voix correspondant au nombre de licences délivrées dans le groupement affilié ou dans l'établissement agréé ; dans ce dernier cas, le représentant désigné est porteur des voix des licenciés de l'établissement, sauf avis contraire signifié lors de la prise de licence par le licencié.

Le barème retenu est donc : « une licence = une voix ».

c) Pour l'Assemblée Générale électorale du Comité Directeur Régional, le barème prévu au b) de cet article s'applique selon les règles définies à l'article XII.

Le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles sont portées à la connaissance des électeurs les différentes candidatures. d) Une commission des votes est constituée par le Comité Directeur préalablement à chaque Assemblée Générale. Le mode de désignation de ses membres est prévu par le règlement intérieur. Elle peut être assistée par un huissier désigné par le Comité Directeur. Les candidats aux élections ne peuvent pas en être membres.

Elle a pour mission de s'assurer de la validité et de la confidentialité des procédures de vote pendant l'Assemblée Générale. Elle indique au Président du Comité Régional d'équitation, pour qu'il le communique à l'Assemblée Générale, le nombre de votants présents ainsi que le nombre de voix qu'ils détiennent.

e) Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative, les membres du Comité Régional d'équitation y adhérant à titre individuel, un représentant du ministre chargé des sports, un représentant du ministre chargé de l'agriculture,

un représentant de l'EPA les Haras Nationaux et, sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par la Fédération et le Comité Régional d'équitation ainsi que les agents de l'État détachés ou mis à disposition.

f) Le Président de la FFE est invité de droit à l'Assemblée Générale. A ce titre il reçoit les documents fournis à l'Assemblée Générale.

### ■ ARTICLE VII - RÔLE

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président. Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ; en outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.

L'Assemblée Générale délibère en réunion et/ou par correspondance. L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

Exceptée dans les cas prévus par les articles XIX et XX, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si le tiers au moins de ses membres, représentant le tiers des voix, est exprimé. Dans le cas contraire, l'assemblée est à nouveau convoquée après un délai minimal de 21 jours. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents et représentés.

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du Comité Régional d'Équitation. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Cette Assemblée Générale devra avoir lieu avant l'Assemblée Générale de la FFE pour l'exercice correspondant. L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts.

Les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Les procès verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs affiliés, aux établissements agréés par la Fédération et au Comité National de Tourisme Équestre, ainsi qu'aux services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse et des Sports et à la FFE.

## TITRE III - ADMINISTRATION

### SECTION I - LE PRÉSIDENT

#### ■ ARTICLE VIII - PRÉSIDENTIE DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION - ÉLECTION

Le Président du Comité Régional d'équitation est élu par les membres de l'Assemblée Générale, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est organisé un deuxième tour, auquel ne participent que les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour. Le règlement intérieur fixe les modalités d'organisation de l'élection. Le mandat du Président commence et expire avec celui du Comité Directeur.

Les candidats à la présidence ne peuvent être candidats à d'autres fonctions au sein du Comité Directeur du Comité Régional. Les candidats à la présidence ont la possibilité de présenter leur programme, avant l'élection, selon les modalités prévues au règlement intérieur.

Le Président est membre du Comité Directeur du Comité Régional d'Équitation

#### ■ ARTICLE IX - PRÉSIDENTIE DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION - ATTRIBUTIONS

Le Président préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le

Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le Comité Régional d'équitation dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Toutefois, la représentation du Comité Régional d'équitation en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial délivré par le Président.

#### ■ ARTICLE X - PRÉSIDENT DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION - VACANCE

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit (démission, radiation...), les fonctions du Président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur. Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

#### ■ ARTICLE XI - INCOMPATIBILITÉS

Le mandat de Président doit être soumis aux règles de compatibilités légales.

La Présidence du Comité Régional d'Équitation est incompatible avec un poste électif au Comité Directeur de la FFE ou à un poste électif d'un Comité Départemental d'Équitation. Les deux mandats ne peuvent être cumulés plus de trois mois.

Le poste de président de Comité Régional est incompatible avec tout autre mandat électif national, régional ou départemental.

#### SECTION II - LE COMITÉ DIRECTEUR

##### ■ ARTICLE XII - COMPOSITION

a) Le Comité Régional d'équitation est administré par un Comité Directeur constitué du Président et de 24 membres, et exerce l'en-

semble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas l'Assemblée Générale.

En même temps que l'élection du Président, l'Assemblée Générale élit le Comité Directeur dont les postes sont pourvus suivant les modalités définies par le règlement intérieur.:

- six membres au titre de la "Compétition et spécifique".
- six membres au titre du "Comité Poney".
- six membres au titre du «Comité Cheval»
- six membres au titre du "Comité Tourisme Equestre"

Les représentants des groupements affiliés et des établissements agréés de la région correspondant au Comité Régional, membres de l'Assemblée Générale Régionale élisent l'ensemble des membres du Comité Directeur, ils disposent à ce titre d'un nombre de voix égal au nombre de licences délivrées dans les groupements affiliés ou dans les établissements agréés qu'ils représentent et dans les conditions prévues au b) de l'article VI.

Pour l'élection du Président et des membres du Comité Directeur au titre de la "Compétition et spécifique", les membres de l'Assemblée Générale disposent d'un nombre de voix égal au nombre total de licences, toutes catégories confondues, prises par les groupements ou établissements qu'ils représentent. Pour l'élection des membres du Comité Directeur au titre du Comité «Poney», les membres de l'Assemblée Générale disposent d'un nombre de voix égal au nombre de licences prises dans la catégorie poney par les groupements ou établissements qu'ils représentent.

Pour l'élection des membres du Comité Directeur au titre du Comité «Cheval», les membres de l'Assemblée Générale disposent d'un nombre de voix égal au nombre de licences prises dans la catégorie cheval par les groupements ou établissements qu'ils représentent. Pour l'élection des membres du Comité Directeur au titre du Comité de "Tourisme Equestre", les

membres de l'Assemblée Générale disposent d'un nombre de voix égal au nombre de licences prises dans la catégorie tourisme équestre par les groupements ou établissements qu'ils représentent.

b) Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

c) Les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans selon les conditions prévues par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles. Le mandat du Comité Directeur expire au cours des six mois qui suivent les derniers Jeux Olympiques d'été. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'Assemblée Générale suivante dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

d) ne peuvent être élus au Comité Directeur:

- 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales;
- 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales;
- 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- 4) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une interdiction d'exercice par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

##### ■ ARTICLE XIII - DISSOLUTION DU COMITÉ DIRECTEUR

L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité Directeur dans les conditions ci-après:

- elle doit avoir été convoquée à cette fin par la majorité du Comité Directeur ou par un tiers de ses membres représentant un tiers des voix,

- les deux tiers des membres représentant le tiers des voix de l'Assemblée Générale doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité Directeur doit être prononcée à la majorité des suffrages exprimés et des bulletins nuls.

##### ■ ARTICLE XIV - FONCTIONNEMENT

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le Président du Comité Régional d'équitation; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Le Conseiller Technique Régional assiste avec voix consultative aux séances du Comité Directeur. Les agents rétribués du Comité régional d'équitation peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils sont autorisés par le Président.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président du Comité Régional d'équitation peut inviter toute personne pour assister aux réunions du Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

#### TITRE IV - LE BUREAU

##### ■ ARTICLE XV - COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau exécutif est composé par, outre le Président du Comité Régional :

- le Président du Comité Poney
- le Président du Comité Cheval
- le Président du Comité Tourisme Équestre.
- trois membres élus par le Comité Directeur, dont au moins deux sont membres du Comité Directeur, sur proposition du Président.

- le Comité Directeur élit au sein du bureau au minimum un Secrétaire Général et un Trésorier sur proposition du Président.

Le Président du Comité Régional peut inviter toute personne pour assister aux réunions du bureau avec voix consultative.

Le mandat du bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

#### ■ ARTICLE XVI - AUTRES ORGANES DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Outre les comités "Poney", "Cheval" et "Tourisme équestre", dont les attributions sont précisées au règlement intérieur, et les commissions dont la création est prévue par la loi et les textes d'application, le Comité Directeur institue les commissions nécessaires au fonctionnement du Comité Régional.

#### TITRE V - RESSOURCES ANNUELLES

##### ■ ARTICLE XVII

Les ressources annuelles du Comité Régional comprennent :

- une dotation annuelle fixée par la FFE. Le versement de cette dotation est subordonné notamment à l'envoi à la FFE des documents sociaux et comptables de l'exercice précédent, ainsi qu'à la réponse aux demandes d'informations spécifiques complémentaires ;
- les subventions de toutes natures,
- le revenu de ses biens,
- les recettes provenant de manifestations, stages, conférences ou publications de toutes natures,
- les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

##### ■ ARTICLE XVIII

La comptabilité du Comité Régional est tenue conformément aux principes et méthodes comptables définies par la réglementation en vigueur. L'arrêt annuel des comptes est au 31 août.

Le Comité Régional de Tourisme équestre doit communiquer chaque

année au Comité Régional d'Équitation, l'ensemble de ses documents comptables et financiers et ses objectifs chiffrés pour l'année suivante, par convention annuelle d'objectifs.

La présentation des comptes du Comité Régional sera faite sur le format fourni par la FFE. La Fédération pourra se faire communiquer à tout moment les documents comptables. Elle pourra faire diligenter toute étude qu'elle jugera utile.

#### TITRE VI - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

##### ■ ARTICLE XIX -

##### MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un ou l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications, est adressée aux groupements sportifs affiliés, aux établissements agréés par la Fédération, 5 semaines au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée. Aucune modification ne pourra être proposée sans l'accord préalable de la Fédération Française d'Équitation.

L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour ; la convocation est adressée aux membres de l'Assemblée trente jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée Générale statue sans conditions de quorum. Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des votants représentant au moins deux tiers des voix.

##### ■ ARTICLE XX - DISSOLUTION DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution du Comité Régional d'équitation que si elle est convoquée spécialement à cet effet. Elle se prononce dans les conditions prévues par les troisième et quatrième alinéas de l'article XX ci dessus.

##### ■ ARTICLE XXI

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Comité Régional d'équitation. Les biens doivent revenir de droit à la Fédération Française d'Équitation.

##### ■ ARTICLE XXII

Les délibérations de l'Assemblée Générale concernant la modification des statuts, la dissolution du Comité Régional d'équitation et la liquidation de ses biens sont adressés sans délai au Président de la FFE.

#### TITRE VII - SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

##### ■ ARTICLE XXIII

Le Président du Comité Régional d'équitation ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la Préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du Comité.

Le rapport moral et le rapport financier sont adressés chaque année au Président de la FFE.

##### ■ ARTICLE XXIV - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est préparé par la Fédération Française d'Équitation et adopté par son Comité Directeur.

Il comprend, en outre les règles qui régissent le Comité Régional d'équitation et ses activités :

- le règlement disciplinaire,

- le règlement de lutte contre le dopage,

- le règlement médical,

- le code électoral qui définit les conditions des élections et des votes.

Toute modification du Règlement Intérieur doit être approuvée par le Comité Directeur de la Fédération Française d'Équitation.

#### TITRE VIII - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

##### ■ ARTICLE XXV - COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL

Au lendemain du vote des présents statuts, l'ensemble des groupements sportifs affiliés et des établissements professionnels, régulièrement répertoriés dans chaque délégation qui vote les statuts (DNTE, DNEP, DNSE) sont membres du Comité Régional d'équitation de

##### ■ ARTICLE XXVI - CONDITIONS DES ÉLECTIONS

Pour les premières élections des instances dirigeantes à l'issue du vote des présents statuts, il sera tenu compte des licences délivrées en 1999 pour le calcul des voix dont disposeront les groupements sportifs et les établissements professionnels.

Pour le premier Comité Directeur, la méthode de définition des électeurs et de répartition des voix se fait selon les modalités appliquées pour les élections fédérales du 21 mars 2000 et sur la base des fichiers des groupements équestres des trois délégations en 1999.

À titre dérogatoire aux présents statuts et après le vote par l'Assemblée Générale ratifiant cette proposition, les mandats du Comité Directeur et du Président débutent à l'issue des premières élections et se termineront après les Jeux Olympiques de 2004 dans les conditions prévues à l'article XII.

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRE EN APPLICATION DES STATUTS FFE DU 14 DECEMBRE 1999 ET DES STATUTS DES CRE DU 27 JUILLET 2000

### ■ PRÉAMBULE

En application de l'article X des statuts de la Fédération Française d'Équitation et de l'article XXIV des statuts types du Comité Régional d'Équitation, le présent règlement intérieur complète les statuts du Comité Régional d'Équitation et en organise l'application.

### ■ ARTICLE 1 - LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Le Comité Directeur est composé de 25 membres pour le comité régional d'équitation, qui se répartissent comme suit :

- 1 siège pour le président
- 6 sièges pour le collège "compétition et spécifiques"
- 6 sièges pour le comité Poney
- 6 sièges pour le comité Cheval
- 6 sièges pour le comité Tourisme équestre

### ■ ARTICLE 2 - MODE DE SCRUTIN

L'élection a lieu sous la forme d'un scrutin secret de liste suivant les modalités suivantes :

Chacun des candidats à la présidence du comité Régional d'Équitation présente 4 listes :

- 1) une liste pour le collège "compétition et spécifique" comportant 6 candidats au maximum présentés, au titre des qualités suivantes :
  - médecin
  - vétérinaire
  - cavalier de compétition autre que le CSO
  - cavalier de compétition de CSO
  - organisateur de manifestations équestres autres que le CSO
  - organisateur de manifestations équestres de CSO
  - organisateur de manifestations équestres Poney

- propriétaire de un ou plusieurs chevaux ou poneys inscrits sur la liste des chevaux ou poneys de sport. Un propriétaire est une personne physique pouvant présenter les pièces réglementaires attestant de la pleine propriété

- corporatif
- arbitre
- juge
- commissaire technique ou chef de piste

Il ne peut y avoir deux personnes de la même "qualité".

2) une liste pour le comité "poney" comportant six candidats présentés au titre du "Poney",

3) une liste pour le comité "cheval" comportant six candidats présentés au titre du "Cheval",

4) une liste pour le comité "Tourisme équestre" comportant six candidats présentés au titre du "Tourisme équestre".

Un candidat à la Présidence doit être soutenu par au moins 10 dirigeants de clubs affiliés ou agréés par le biais d'une attestation spécifique.

L'ensemble des quatre listes présentées par un candidat à la présidence du Comité Régional, doit comporter au minimum

- 2 jeunes de moins de 26 ans
- 6 femmes
- 4 enseignants ou animateurs d'équitation disposant des titres attestant de leur qualités suivant les critères de la réglementation en vigueur.

Une personnalité présentée au titre d'une liste par un Candidat à la Présidence, ne peut pas être également présentée par un autre candidat.

Une personnalité présentée au titre d'une liste d'une des catégories "Poney", "Cheval", "Tourisme Équestre" ou "Compétition et

Spécifiques" ne peut pas être présentée dans une autre.

Les listes présentées peuvent être incomplètes ou vides. Pour les listes élues, les sièges vides ne seront pas pourvus et pourront être complétés lors de la prochaine Assemblée Générale du Comité Régional d'Équitation.

### ■ ARTICLE 3 - MODALITES ELECTORALES

L'Assemblée Générale constitue le collège électoral. Celui-ci est composé de l'ensemble des Présidents des groupements sportifs affiliés à la FFE ainsi que de l'ensemble des dirigeants des groupements équestres agréés par la FFE, et dont le siège social est installé dans la région correspondant au Comité Régional d'équitation.

a) Le président du comité et les membres du collège "Compétition et spécifique" sont élus par l'ensemble du collège électoral.

b) Le comité "Poney" est élu par les Présidents des groupements sportifs affiliés et les dirigeants des groupements équestres agréés au titre de leurs licences délivrées au cours de l'exercice précédent aux cavaliers définis par les statuts de la FFE et relevant sur le plan des élections fédérales de votes "Poney".

c) Le comité "Cheval" est élu par les Présidents des groupements sportifs affiliés et les dirigeants des groupements équestres agréés au titre de leurs licences délivrées au cours de l'exercice précédent aux cavaliers définis par les statuts de la FFE et relevant sur le plan des élections fédérales de votes "Cheval".

d) Le comité "Tourisme équestre" est élu par les Présidents des groupements sportifs affiliés et les diri-

geants des groupements équestres agréés au titre de leurs licences délivrées au cours de l'exercice précédent aux cavaliers définis par les statuts de la FFE et relevant sur le plan des élections fédérales de votes "Tourisme équestre".

Les "têtes de liste" de chacun des comités "Poney" et "Cheval" sont élus présidents de leur comité.

L'élection de la liste Tourisme Équestre et la désignation de son Président répondent à des modalités particulières définies ci-dessous.

L'élection donne lieu à 5 votes distincts :

- 1- Le vote pour la Présidence du Comité Régional d'Équitation
- 2- Le vote pour le collège "Compétition et spécifiques"
- 3- Le vote pour le comité "Poney"
- 4- Le vote pour le comité "Cheval"
- 5- Le vote pour le comité "Tourisme équestre"

Pour le siège de Président, comme pour chacune des listes correspondant au collège "Compétition et spécifique", au Comité "Poney", au Comité "Cheval", au Comité "Tourisme Équestre", sont élus les candidats à la Présidence ou les listes qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs. Si aucun candidat à la Présidence ou aucune des listes des catégories - Compétition et spécifique, Poney, Cheval ou Tourisme Équestre - n'obtient la majorité absolue, il est organisé un deuxième tour, auquel ne participent que les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour ou les deux premières listes, par catégorie concernée, ayant obtenu le plus de voix au premier tour.

Les listes ne peuvent donner lieu à aucun "panachage"

Les candidats à la Présidence du Comité Régional Tourisme Équestre peuvent présenter une liste indépendamment.

Ils se conformeront en tous points au cadre général défini par les dépôts de candidatures au Comité Régional.

Le candidat à la Présidence, ou la liste qui aura obtenu le plus de voix par catégorie concernée au deuxième tour sont déclarés élus.

**ARTICLE 4 - LA CAMPAGNE ELECTORALE**

Le Comité Directeur du Comité Régional d'équitation arrête la date, le lieu et l'heure de l'Assemblée Générale Elective ainsi que son ordre du jour.

Il prépare et adresse aux membres du collège électoral les éléments nécessaires aux scrutins y compris la convocation, les bulletins de vote et tous les éléments nécessaires au vote par correspondance. Il organise l'Assemblée Générale et le dépouillement des votes.

L'ensemble du processus, qui doit préserver l'anonymat du vote, est placé sous l'autorité de la Commission des Votes qu'il désigne dans les conditions suivantes :

- La Commission des Votes est composée de 5 personnes désignées.

- Le Président du Comité régional désigne le Président de la commission des votes ainsi qu'un assesseur.

- Le représentant "Poney" est désigné par le Président du Comité "Poney"

- Le représentant "Cheval" est désigné par le Président du Comité "Cheval"

- Le représentant "Tourisme équestre" est désigné par le Président du Comité "Tourisme équestre"

Les membres de la Commission des Votes ne peuvent être candidats à l'élection dont ils assurent la surveillance.

Le collège électoral doit être informé de la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et être en pos-

session des éléments de votes au plus tard, trois semaines avant le jour de l'Assemblée Générale.

Le collège électoral doit être informé de la tenue des Assemblées Générales Electives au plus tard six semaines avant la date de l'Assemblée.

Le vote par voie postale doit être adressé au Comité Régional, au plus tard, une semaine avant la tenue de l'Assemblée Générale, le cachet de la poste faisant foi.

Lors de l'envoi des instruments de vote, le comité régional doit adresser les professions de foi des candidats à la Présidence du Comité Régional.

Ces professions de foi doivent être fournies au Comité Régional pour routage, quatre semaines avant l'assemblée générale du comité régional, qui en assure la reprographie.

Les professions de foi doivent prendre la forme d'un feuillet de type A4 ou de type A3 plié en deux. Ils peuvent être imprimés recto-verso suivant le modèle fourni.

Les professions de foi de chaque "tête de liste" candidats au Comité "Tourisme équestre" sont constitués d'un A4 (recto simple ou recto-verso) et sont jointes aux professions de foi des candidats à la Présidence du Comité Régional d'Equitation.

**ARTICLE 5 - MODALITES TRANSITOIRES**

A titre transitoire et pour la mise en place des Comités Régionaux, la Fédération Française d'Équitation procédera directement à l'organisation des Assemblées Générales Constitutives et Électorales.

Celles-ci se dérouleront entre septembre 2000 et fin juin 2001.

Les Assemblées Générales seront à la fois Constitutives et Electives. Elles seront organisées à partir de fichiers issus des trois délégations nationales actives avant la réforme statutaire du 14 décembre 1999 et sur la base des fichiers 1999 utilisés par les élections fédérales du 21 mars 2000.

Pour la constitution de la première Commission des Votes,

- la Présidence de la FFE désignera le Président ainsi que son assesseur

- le représentant "Poney" est désigné par le Président de la DREP de la région concernée

- le représentant "Cheval" est désigné par le Président de la Ligue de la région concernée

- le représentant "Tourisme équestre" est désigné par le Président de l'ARTE de la région concernée

Les comités élus auront mandat jusqu'aux élections qui suivront les Jeux Olympiques 2004.

La DREP et la Ligue s'engagent à établir avec le Comité Régional d'Équitation un protocole d'accord fixant le calendrier de dissolution et les conditions de dévolution de leurs biens à soumettre au vote de leurs Assemblées Générales respectives.

Pour ce qui concerne les rapports entre le Comité Régional de Tourisme Équestre et le Comité

Régional d'Équitation ceux-ci seront régis par le même cadre que celui défini par la convention nationale entre la Fédération Française d'Équitation et le Comité Nationale de Tourisme Équestre.

Une annexe budgétaire régionale sera établie en commun dans chaque région pour l'attribution des crédits fédéraux aux actions des Comités Régionaux de Tourisme Équestre sur la base des clefs de répartition définies par la Fédération.

**ARTICLE 6 - LE REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur du Comité Régional d'Équitation sera complété par le texte du règlement intérieur type fourni à cet effet par la Fédération Française d'Équitation après approbation de son Comité Directeur.

Il devra faire l'objet d'une approbation formelle par l'Assemblée Générale du Comité Régional d'Equitation.

**ECHancier DES AG ELECTIVES REGIONALES**

<b>J-6 semaines au plus tard</b>	Date limite pour fixation & proclamation de la date de l'AG électorale & constitutive. Date d'ouverture de la campagne électorale. Limite de l'envoi des convocations de l'Assemblée Générale et appel des candidatures (Mailing) aux groupements affiliés et agréés de la région correspondante. Communication : Des dates limites des candidatures. Des conditions de présentation des candidatures. Des modalités électorales.
<b>J-4 semaines</b>	Limite de dépôt des candidatures à la Présidence auprès du Président de la FFE. Arrêt de la liste des candidats à la Présidence. Envoi des professions de foi (A3) des candidats à la Présidence du Comité Régional.
<b>J-3 semaines</b>	Mailing, envoi des bulletins de vote, du matériel de vote par correspondance avec indication de la date limite de retour des votes par correspondance. Limite pour définition du lieu de réunion et d'information, des élections.
<b>J-1 semaine</b>	Limite de réception des bulletins de vote par correspondance par la FFE. Limite de réunions avec les électeurs. Fermeture de la Campagne Électorale.
<b>J</b>	Assemblée Générale Électorale.

## AG ELECTIVES DES CRE

2000

PREVISIONNEL

Le calendrier peut évoluer en fonction de considérations techniques et notamment des disponibilités des salles de réunions. Il sera complété pour l'ensemble des AG, y compris l'Outre Mer, dans le prochain numéro de la REF.

Date	Région
Lundi 6 novembre	Ile de France
Jeudi 9 novembre	Corse
Lundi 13 novembre	Picardie
Jeudi 16 novembre	Limousin
Lundi 20 novembre	Centre Val de Loire
Jeudi 23 novembre	Auvergne

Date	Région
Lundi 27 novembre	Rhône-Alpes
Jeudi 30 novembre	Franche-Comté
Dimanche 3 décembre	Pays de la Loire
Lundi 11 décembre	Provence
Lundi 18 décembre	Nord
Jeudi 21 décembre	Bretagne

Les dates des grands rendez-vous à venir sont en page 4, rubrique "essentiel".

## SESSIONS BAP

2000

CALENDRIER

Ci-dessous les sessions des régions ayant retourné leur avant-programme. Les candidats doivent demander le dossier d'inscription à FFE CLUB et le retourner complet au moins 15 jours avant la session d'examen à FFE CLUB.

Dates	Région organisatrice	Lieu de la session	Candidats
Me 25 oct	Auvergne M. Pascal Bioulac 04 71 68 09 86	Poney-Club de Saint Flour au Galop. Le Pouech Volza 15100 Saint Flour 04 71 68 09 09 86	5 prévus 5 places libre
Me 15 nov	Ile de France Gérard Meyer 06 80 22 94 13	Poney-Club de la Grange Martin. 96 avenue du Général Leclerc 91190 Gif sur Yvette	6 prévus + 2 places libres
Me 27 déc Je 28 déc	Normandie Danielle Lambert 02 33 64 39 66	Poney-Club d'Agon Coutainville, Charrière du Commerce 50230 Agon Coutainville 02 33 47 00 42	15 prévus + 5 places libres

## CONCOURS FEI EN FRANCE

NOV/DEC 2000

CALENDRIER

Attention, ceci n'est pas le BO GICE, mais une annonce des concours internationaux prévus en octobre.

Disc	Date	Région Département LIEU	Catégories	Organisateur	Date limite envoi demande participation
END	4-5 nov	Midi Pyrénées 46 MONTAUD	CEI-A	CNREE Tél 02 96 49 50 03 Fax 02 96 91 39 09	
CSO	24-26 nov	Normandie 61 ALENCON	CSI-B CSI-A	ASSOCIATION ORNAISE DE COMPETITIONS EQUESTRES Tél & Fax 02 33 32 11 39	07/11
CSO	01-03 déc	Paris 75 PARIS Porte de Versailles	CSI-A	COMEXPO PARIS Tél 01 49 09 64 32 Fax 01 49 09 61 58	14/11
CSO	15-17 déc	Fontainebleau 77 OZDIR LA FERRIERE	CSIP-A	LIPICA Tél 01 64 40 31 31 Fax 01 64 40 11 66	13/11

### DEMANDE D'ABONNEMENT A LA REVUE DE L'EQUITATION

Abonnement un an : 300 F. Chèque à l'ordre de FFE, à retourner avec le formulaire ci-joint à : SIF 14490 LITTEAU.

M.  Mme  Mlle ..... Prénom.....

Adresse .....

Code Postal..... Ville.....

Facultatif : code adhérent ..... n° licence.....

Les avant-programmes des concours CLUB du mois de décembre 2000 sont à adresser avant le 10 octobre 2000 à SIF 14490 LITTEAU ou Minitel 3614 FFE.

Disc	Date	Région	Catégories
ATT	18-22 oct	Gladstone, NJ (USA)	CH-M-A 1
ATT	1-5 nov	Verona (Italie)	CAI-A
CSO	4-8 oct	Santiago (Chili)	CH-S,Am-YR,Am.Ch-S
CSO	5-8 oct	Palermo (Italie)	CSI-A
CSO	5-8 oct	W. Neustadt (Autriche)	CSI-B
CSO	6-8 oct	Bremen (Allemagne)	CSI-A/CDI***
CSO	6-8 oct	Massazza (Italie)	CSI-C
CSO	6-8 oct	Waregem (Belgique)	CSIYJP-A
CSO	7 oct	Tokyo (Japon)	CSI-W
CSO	11-15 oct	Tripoli (Liban)	CSIO**
CSO	12-15 oct	Barcelona (Espagne)	CSIV-A (EU-CH-V)
CSO	12-15 oct	Braintree (Grande Bretagne)	CSI-C
CSO	12-15 oct	Rome (Italie)	Nations' Cup Final
CSO	12-15 oct	Oslo (Norvège)	CSI-W
<b>CSO</b>	<b>13-15 oct</b>	<b>Dunkerque (France)</b>	<b>CSI-C</b>
CSO	13-15 oct	Düsseldorf (Allemagne)	CSI-A
CSO	14 oct	Gisborne (Nelle Zélande)	CSI-W
CSO	19-21 oct	Leeuwarden (Pays-Bas)	CSI-A
CSO	19-22 oct	Agromen, SP (Brésil)	CSI-B
CSO	19-22 oct	Kiel (Allemagne)	CSI-A
CSO	20-22 oct	Helsinki (Finlande)	CSI-W/CDI
<b>CSO</b>	<b>20-22 oct</b>	<b>Saint Lô (France)</b>	<b>CSI-A</b>
CSO	20-22 oct	Svincice (République Tchèque)	CSI-C
CSO	21 oct	Hastings (Nelle Zélande)	CSI-W
CSO	21 oct	Harrisburg, PA (USA)	CSI-W
CSO	23 oct	Masterton (Nelle Zélande)	CSI-W
CSO	24-29 oct	Washington, DC (USA)	CSIO*** W/CDI-W League Final
CSO	26-29 oct	Monterrey (Mexique)	Am. Young Horses CH
CSO	26-29 oct	Sao Paulo, SP (Indoor) (Brésil)	CSI-W
CSO	26-29 oct	Wierden (Pays-Bas)	CSI-C
<b>CSO</b>	<b>27-29 oct</b>	<b>Caen (France)</b>	<b>CSI-A</b>
CSO	27-29 oct	Izmir (Turquie)	CSI-C
CSO	27-29 oct	Marina di Castello (Italie)	CSI-C
CSO	27-29 oct	Millstreet (Irlande)	CSI-W
CSO	27-29 oct	Montichiari (Italie)	CSI-A (Indoor)
CSO	27-30 oct	East Clare (Irlande)	CSI-C
CSO	28-30 oct	Clonshire (Irlande)	CSI-C
<b>CSO</b>	<b>30 oct-1 nov</b>	<b>Le Touquet (France)</b>	<b>CSIP-A</b>
CSO	1-5 nov	Verona (Italie)	CSIO/CSIP-A
CSO	2-4 nov	Wanroij (Pays-Bas)	CSIYJ/CSIP
CSO	2-5 nov	New York (USA)	CSI-W
CSO	2-5 nov	Zuidlaren (Pays-Bas)	CSI-A
CSO	2-11 nov	Toronto (Canada)	CSIO*** W/CDI-W League Final
CSO	3-5 nov	Cavan (Irlande)	CSI-B
CSO	3-5 nov	East Clare (Irlande)	CSI-C
CSO	3-5 nov	Liège (Belgique)	CSI-A/CSI-C/CSIP-B
CSO	3-5 nov	Millstreet (Irlande)	CSI-W
CSO	3-6 nov	Wien Stadthalle (Australie)	CSI-A
CSO	4 nov	Palmerston North (Nelle Zélande)	CSI-W
CSO	8-12 nov	Buenos Aires (Argentine)	CSI-W
CSO	9-12 nov	Berlin (Allemagne)	CSI-W/CDI-W
CSO	9-12 nov	Rabat Dar es Salam (Maroc)	CSI-A
CSO	10-12 nov	Cavan (Irlande)	CSI-B
CSO	10-12 nov	East Clare (Irlande)	CSI-C
CSO	10-12 nov	Millstreet (Irlande)	CSI-W
CSO	10-12 nov	Vermezzo (Italie)	CSI-B/CSIP
CSO	12 nov	Osaka (Japon)	CSI-W
CSO	15-19 nov	Stuttgart (Allemagne)	CSI-A/CDI***
CSO	16-18 nov	Meppel (Pays-Bas)	CSI-C
CSO	16-19 nov	Buenos Aires (El Capriche) (Argentine)	CSIO***-W
CSO	17-19 nov	Coriano (Italie)	CSI-C
CSO	17-19 nov	None Torino (Italie)	CSI-C

Disc	Date	Région	Catégories
CSO	18 nov	Los Angeles, CA (USA)	CSI-W
CSO	19 nov	Kelly Park (Nelle Zélande)	CSI-W
CSO	19 nov	Shepparton (Australie)	CSI-W
CSO	23-26 nov	Maastricht (Pays-Bas)	CSI-A
<b>CSO</b>	<b>24-26 nov</b>	<b>Alençon (France)</b>	<b>CSI-B/CSIJ-A</b>
CSO	25 nov	Wodonga (Indoor) (Australie)	CSI-W
CSO	27 nov-3 déc	Santiago (Chili)	FEI/ART Children Final
CSO	29 nov-3 déc	Cape Town (Afrique du Sud)	CSI-W
CSO	30 nov-3 déc	Amsterdam (Pays-Bas)	CSI-W/CDI-W
<b>CCE</b>	<b>5-8 oct</b>	<b>Bazoges en Pareds (France)</b>	<b>CCI*</b>
CCE	5-8 oct	Boekelo (Pays-Bas)	CCIO***
CCE	5-8 oct	Leesburg, VA (USA)	CCI*
CCE	5-8 oct	Weston Park (Grande Bretagne)	CCI**
CCE	6-8 oct	High Prairie Farms (USA)	CCI*
CCE	12-15 oct	Ballindenisk (Irlande)	CCI*/CCU*/CCIP**
<b>CCE</b>	<b>12-15 oct</b>	<b>Pau (France)</b>	<b>CCI***</b>
CCE	12-15 oct	Radnor, PA (USA)	CCI**
CCE	13-15 oct	Lexington, KY (USA)	CCI*
CCE	14-15 oct	Taupo (Nelle Zélande)	CIC***
CCE	14-16 oct	Spray Farm (Australie)	CIC***
<b>CCE</b>	<b>19-22 oct</b>	<b>Le Lion d'Angers (France)</b>	<b>WBCH (Y.Horses)/CCI**</b>
CCE	20-23 oct	Rayong (Thaïlande)	CIC**/*
CCE	27-30 oct	Fair Hill, MD (USA)	CCI***
<b>CCE</b>	<b>5-8 oct</b>	<b>Bazoges en Pareds (France)</b>	<b>CCI*</b>
CCE	5-8 oct	Boekelo (Pays-Bas)	CCIO***
CCE	5-8 oct	Leesburg, VA (USA)	CCI*
CCE	5-8 oct	Weston Park (Grande Bretagne)	CCI**
CCE	6-8 oct	High Prairie Farms (USA)	CCI*
CCE	12-15 oct	Ballindenisk (Irlande)	CCI*/CCU*/CCIP**
<b>CCE</b>	<b>12-15 oct</b>	<b>Pau (France)</b>	<b>CCI***</b>
CCE	12-15 oct	Radnor, PA (USA)	CCI**
CCE	13-15 oct	Lexington, KY (USA)	CCI*
CCE	14-15 oct	Taupo (Nelle Zélande)	CIC***
CCE	14-16 oct	Spray Farm (Australie)	CIC***
<b>CCE</b>	<b>19-22 oct</b>	<b>Le Lion d'Angers (France)</b>	<b>WBCH (Y.Horses)/CCI**</b>
CCE	20-23 oct	Rayong (Thaïlande)	CIC**/*
CCE	27-30 oct	Fair Hill, MD (USA)	CCI***
CCE	2-5 nov	Adelaide (Australie)	CCI****/*
CCE	2-5 nov	Christchurch (Nelle Zélande)	CCI**/*
CCE	3-5 nov	Galway, CA (USA)	CCI**/*
CCE	9-12 nov	Vejer de la Frontera (Espagne)	CIC**/*
CCE	10-12 nov	Camino Real, TX (USA)	CCI**
CCE	17-19 nov	Miki-Hyogo (Japon)	CCI**/*
CCE	23-26 nov	Berrima (Australie)	CCI**/*
CCE	23-26 nov	Buenos Aires (Argentine)	CCI****/*
CCE	23-26 nov	Vejer de la Frontera (Espagne)	CCI**/*
DRE	6-8 oct	Bremen (Allemagne)	CDI***/CSI-A
DRE	13-15 oct	Düsseldorf (Allemagne)	CDI-W
DRE	20-22 oct	Helsinki (Finlande)	CDI/CSI-W
DRE	20-22 oct	Kaposvar (Hongrie)	CDI-W
DRE	22-29 oct	Washington, DC (USA)	CDI-W League Final/CSIO-W
DRE	28-29 oct	Yamanashi (Japon)	CDI-W Asian League Final
DRE	2-11 nov	Toronto (Canada)	CDI-W League Final/CSIO***-W
DRE	9-12 nov	Berlin (Allemagne)	CDI-W/CSI-W
DRE	10-12 nov	Wanroij (Pays-Bas)	CDIJ
DRE	15-19 nov	Stuttgart (Allemagne)	CDI***/CSI-A
DRE	30 nov-3 déc	Amsterdam (Pays-Bas)	CDI-W/CSI-W
END	7 oct	Stuhr (Allemagne)	CEI-B
END	14-15 oct	Aarau (Suisse)	CEI-A/CEI-B/CEI-Y-B
<b>END</b>	<b>4-5 nov</b>	<b>Montcuq (France)</b>	<b>CEI-A</b>
END	25 nov	Pedreira (Brésil)	CEI-A (140 km)

## SEULES LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE BO GICE HEBDOMADAIRE ONT FORCE RÉGLEMENTAIRE POUR LES CONCOURS GICE.

Disc	Date	Région Département LIEU	Catégories	Organisateur	Numéro Concours	Clôture
DRE	1-nov	Provence 13 - ALLAUCH	R2	CH Marseille Allauch, 1 Av Fournade, 13190 Allauch Tél 04 91 68 41 89	200013054	
DRE	30 oct 1-nov	Limousin 87 - LIMOGES	R2	CE Limousin, Texonnieres, 87270 Couzeix	200087023	
DRE	30 oct 1-nov	Languedoc-Roussillon 34 - MONTPELLIER	R1	Ligue Équestre, Maison des Sports, 200 Av du Père Soulas 34094 Montpellier Cedex 05, Tél 04 67 41 78 53, Fax 04 67 54 15 35	200034021	17-oct
DRE	4-5-nov	Lorraine 88 - ÉPINAL	R2	Sté Hip d'Épinal, Vallon d'Olima, BP 186, 88000 Chantraine Tél 03 29 82 16 33, Fax 03 29 35 08 81	200088004	
DRE	5-nov	Pays de Loire 72 - LA MANS CHANGE	R2	CH du Mans, Le Tertre, 72560 Change Tél 02 43 40 02 66, Fax 02 43 40 16 23	200072027	
DRE	5-nov	Bretagne 35 - VITRE	R2	Etrier Vitrien, 2 Allée des Cavaliers, 35500 Vitre Tél 02 99 75 35 03	200035037	
DRE	11-12-nov	Provence 13 - AUBAGNE	R2	Ligue Équestre, 298 Av du Club Hippique, 13090 Aix en Provence Tél 04 42 20 88 02, Fax 04 42 59 93 25	200013055	
DRE	11-12-nov	Paris 75 - PARIS	R2	L'Étrier, Rte de Madrid aux Lacs, 75116 Paris Tél 01 45 01 20 02, Fax 01 45 00 29 97	200075015	
DRE	17-18-nov	Rhône-Alpes 38 - GRENOBLE ST ISMIER	N2	CH des Alpes, Rte de Lancy, 38330 St Ismier Tél 04 76 52 18 00, Fax 04 76 52 14 30	200038029	
DRE	18-19-nov	Versailles 78 - ST LEGER EN YVELINES	R2	CH de l'An II, Rte de Gambaizeuil, 78610 St Léger en Yvelines Tél 01 34 86 31 38, Fax 01 34 86 37 33	200078032	
DRE	19-nov	Picardie 02 - CSOISCONS	R2	Écurie Château Chevreux, 88 Rte de Chevreux, 02200 Soissons Tél 03 23 73 18 14, Fax 01 40 61 98 03	200002023	
DRE	26-nov	Fontainebleau 77 - JABLINES	R1	EE du Frêne, Base de Loisirs, 77450 Jablines Tél 01 60 26 68 79, Fax 01 60 26 68 77	200077021	
CSO	28 oct 1-nov	Languedoc-Roussillon 34 - GRABELS	N2	Cheval St Georges Équitation, Rte de Ganges, 34790 Grabels Tél 04 67 63 21 41	200034014	
CSO	1-nov	Provence 13 - PORT DE BOUC	R, D	Domaine de Castillon, 13110 Port de Bouc Tél 04 42 35 19 53, Fax 04 42 35 19 53	200013033	17-oct
CSO	3-nov	Poitou-Charentes 16 - ANGOULEME I	N Op	CE La Tourette, 16400 La Couronne Tél 05 45 61 25 20, Fax 05 45 65 37 08	200016035	24-oct
CSO	4-5-nov	Poitou-Charentes 16 - ANGOULEME II	N1	CE La Tourette, 16400 La Couronne Tél 05 45 61 25 20, Fax 05 45 65 37 08	200016018	24-oct
CSO	4-5-nov	Aquitaine 33 - ESCAUDES	N2, R, D	Haras de la Hte Lande, Jean de Petit, 33840 Escaudes Tél 05 56 02 80 78	200033058	
CSO	4-5-nov	Versailles 95 - GENAINVILLE I	R	Michel Bertier, Chemin de Préfontaine, 95420 Genainville Tél 06 81 47 74 77, Fax 01 34 67 28 13	200095026	24-oct
CSO	4-5-nov	Nord 62 - HARDELOT	N2	CH d'Hardelet, 5 Av Charlemagne, 62152 Neufchatel Tél 03 21 91 83 77, Fax 03 21 87 24 67	200062027	
CSO	4-5-nov	Fontainebleau 77 - JOUARRE	D	Antonio Condé Ferreira, Le Grand Couroy, 77640 Jouarre Tél 01 64 03 10 99, Fax 01 64 03 10 99	200077054	24-oct
CSO	1-5-nov	Rhône-Alpes 69 - LYON EUREXPO	Lg	Equita-Concours, Pascale Ginon, 140 Cours Charlemagne, 69002 Lyon Tél 04 72 77 45 85	200069008	
CSO	3-5-nov	Rhône-Alpes 69 - LYON EUREXPO	N1	Equita Lyon, 140 Cours Charlemagne, 69002 Lyon Tél 04 72 77 45 85, Fax 04 72 77 45 89	200069025	24-oct
CSO	4-5-nov	Lorraine 57 - PELTRE	R	Étrier de Moselle, Rte de Strasbourg, 57245 Peltre Tél 03 87 74 28 40	200057016	
CSO	4-5-nov	Bretagne 56 - PONTIVY	R	Equi Pondi, c/o Christian Olivo, Le Resto Kermouel, 56930 Plumeliau	200056027	
CSO	4-5-nov	Alsace 67 - STRASBOURG	R, D	CE, 1 rue des Cavaliers, 67000 Strasbourg Tél 03 88 61 67 35	200067027	
CSO	4-5-nov	Mid-Pyrénées 31 - TOULOUSE	R, D	Olivier Tirmant, Club Hippique Pech David, 31400 Toulouse Tél 05 61 52 21 45, Fax 05 61 52 21 45	200031035	24-oct
CSO	10-12-nov	Provence 13 - AIX EN PROVENCE	Lg	Club Hip, Av du Club Hippique, 13090 Aix en Provence Tél 04 42 20 18 26, Fax 04 42 95 12 41	200013034	
CSO	10-12-nov	Normandie 61 - ALENCON	R, D	Raphaël Alexandre, Platte Ecuelle, Berus, 72610 St Patern Tél 02 43 86 83 00, Fax 02 43 78 17 95	200061018	
CSO	11-12-nov	Aquitaine 64 - ANGLET	N2, R, D	CH la Côte Basque, Rte du Petit Palais, 64600 Anglet Tél 05 59 63 83 45, Fax 05 59 63 95 59	200064020	
CSO	11-12-nov	Fontainebleau 77 - BARBIZON	N2	Haras des Brulys, Rte Macherin, 77630 Barbizon Tél 01 60 66 43 81, Fax 01 60 66 28 46	200077065	
CSO	11-12-nov	Corse 20 - BASTIA	R, D	Marie-Benoîte Cardé, Cité Agliani, Bât D, 20600 Bastia Tél 04 95 30 23 82	200020016	
CSO	11-12-nov	Picardie 60 - CHANTILLY	R, Hu	CH, 36 Av de Montmorency, 60500 Chantilly Tél 03 44 58 04 75, Fax 03 44 57 23 43	200060041	
CSO	10-12-nov	Aquitaine 33 - ESCAUDES	N2, R, D	Haras la Haute Lande, Jean de Petit, 33840 Escaudes Tél 05 56 02 80 78	200033059	



Disc	Date	Région Département LIEU	Catégories	Organisateur	Numéro Concours	Clôture
CSO	10-12-nov	Versailles 95 - GENAINVILLE II	N Op	Michel Bertier, Chemin de Préfontaine, 95420 Genainville Tél 06 81 47 74 77, Fax 01 34 67 28 13	200095012	31 oct
CSO	11-12-nov	Alsace 67 - LA WANTZENAU	R, D	CH le Waldhof, 67610 La Wantzenau Tél 03 88 96 60 57	200067028	
CSO	10-12-nov	Nord 62 - LE TOUQUET	N2	Office des Sports, Av de la Dune aux Loups, 62520 Le Touquet Tél 03 21 05 15 25, Fax 03 21 05 99 14	200062028	
CSO	12-nov	Normandie 76 - LE HAVRE MONTVILLIERS	R	CE, BP 25, 76290 Montvilliers Tél 02 35 55 46 80, Fax 02 35 55 46 81	200076074	31 oct
CSO	10-12-nov	Centre-Val de Loire 37 - MONTLOUIS SUR LOIRE	N2	Amis des Écuries d'Anade, 155 Bd Paul Langevin, 37700 Montlouis s/Loire	200037019	
CCSO	10-12-nov	Bretagne 56 - PONTIVY	N Op	Equi Pond, c/o Christian Olivo, Le Resto Kermouel, 56930 Plumeliau	200056028	
CSO	17-19-nov	Normandie 61 - ALENCON	N2	Raphaël Alexandre, Platte Ecuille, Berus, 72610 St Patern Tél 02 43 86 63 00, Fax 02 43 78 17 95	200061019	
CSO	19-nov	Picardie 80 - AMIENS BOVES	Hu	Club Equestre, Rte de Cottency, 80440 Boves Tél 03 22 09 37 36, Fax 03 22 09 23 30	200080009	
CSO	17-19-nov	Aquitaine 33 - FARGUES ST HILAIRE	R, D	Ass Hippique St Hilaire, 69 Av de Lignan, 33370 Fargues St Hilaire Tél 05 56 68 30 33	200033060	
CSO	19-nov	Fontainebleau 77 - JABLINES	R, D	EE du Frêne, Base de Loisirs, 77450 Jablines Tél 01 60 26 68 79, Fax 01 60 26 68 77	200077056	
CSO	19-nov	Normandie 76 - LE HAVRE MONTVILLIERS	D	CE, BP 25, 76290 Montvilliers Tél 02 35 55 46 80, Fax 02 35 55 46 81	200076075	7 nov
CSO	17-19-nov	Nord 59 - MARCQ EN BARDEUL	N2	Étrier du Croisé Laroche, 137 Bd Clémenceau, 59700 Marcq en Bardeul Tél 03 20 72 33 08, Fax 03 20 89 90 02	200059041	
CSO	17-19-nov	Bretagne 56 - VANNES	N Op	Vannes Compétition Équestre 10 Impasse du Bondon, 56000 Vannes Tél 02 97 68 20 97	200056029	
CSO	19-nov	Provence 13 - VELAUX	R, D	Club Hippique, 3410 Chemin de la Joséphine, 13880 Velaux Tél 04 42 74 70 57	200013035	7 nov
CSO	25-26-nov	Provence 13 - AIX EN PROVENCE	N2, R, D	Haras de Subreville, Les Granettes, 13090 Aix en Provence Tél 04 42 64 48 00, Fax 04 42 64 48 94	200013036	
CSO	25-26-nov	Corse 20 - BIGUGLIA	R, D	Dominique Straggia, Cordon Lagunaire près du camping, San Damiano 20620 Biguglia, Tél 04 95 30 68 62, Fax 04 95 30 68 70	200020017	
CSO	26-nov	Nord 62 - HARDELOT	D	CH d'Hardelet, 5 Av Charlemagne, 62152 Neufchatel Tél 03 21 91 83 77, Fax 03 21 87 24 67	200062029	
CSO	26-nov	Pays de Loire 53 - LAVAL	R, D	Club Hippique de Laval, Bois de l'Huisserie, 53000 Laval Tél 02 43 02 90 13	200053008	
CSO	26-nov	Normandie 76 - LE HAVRE MONTVILLIERS	N2	CE, BP 25, 76290 Montvilliers Tél 02 35 55 46 80, Fax 02 35 55 46 81	200076076	14 nov
CSO	24-26-nov	Bretagne 35 - RENNES (Parc Expo)	N1	Marie-Claude Guillotin, Le Chêne Day, 35170 Bruz Tél 02 99 31 14 98	200035023	
CSO	25-26-nov	Aquitaine 33 - ST SEURIN SUR L'ISLE	R, D	Sté Hippique, 6 Av Edmond Rostand, 33660 St Seurin sur L'Isle Tél 05 56 49 65 02	200033061	

## INVITATION

## NOËL 2000

## CSO EURO PONEY DE SPA

**Le Cercle Equestre de Spa organise une compétition euro-régionale indoor réservée aux cavaliers régionaux de moins de 17 ans montant des poneys.**

#### PROGRAMME

Les épreuves se déroulent le vendredi 29 et le samedi 30 décembre au Cercle

Equestre de Spa La Reid. Elles se disputeront sur 90 cm pour le petit Grand Prix, 95 cm pour les épreuves par équipes et 100 cm pour le Grand Prix.

#### CONDITIONS

Les cavaliers et leurs poneys seront complètement pris en charge par les organisateurs du jeudi 28 décembre au dimanche 31 décembre.

Tous les concurrents, par équipes régionales de 4 avec un chef d'équipe sont hébergés à l'Hôtel Olympic au Centre Sportif de La Fraineuse à Spa et les repas sont pris ensemble pour favoriser le rapprochement des jeunes français, belges, anglais, allemands, monégasques, néerlandais et luxembourgeois. Possibilité d'accueil payant des accompagna-

teurs sur le site. Il s'agit d'une formule amicale et non d'un CSIP.

#### CONTACT

Organisateur CE de Spa  
ASBL rue Jehoster 51  
4910 LA REID Tel  
00/32/87 37 65 59 Fax  
00/32/87 37 69 89 E-mail  
CES@SWING.BE

### PLUS D'INFO SUR UN CONCOURS : 3615 FFE - RUBRIQUE CONCOURS

Disc	DATE	REGION	Epreuves	HORAIRES	ORGANISATEUR - LIEU INFORMATIONS	N°	Closure courrier 14 h	Closure minitel 12 h	Engage- ment sur place
------	------	--------	----------	----------	----------------------------------	----	--------------------------	-------------------------	------------------------------

### RECTIFICATIF AU B.O. DU MOIS D'OCTOBRE 2000

CCE	15-oct	Normandie	BCDE/2 BC/1 OP3	9 h:30: CDB/2 BC/1 E2 OP3 CCE	Poney Club du Blumont, 14370 Argences. tel/fax: 02-31-23-97-56 Chtpt Departemental du Calvados.	2116	03-oct	06-oct	OUI
-----	--------	-----------	-----------------	----------------------------------	--	------	--------	--------	-----

### ADDITIF AU B.O. DU MOIS D'OCTOBRE 2000

CSO	29-oct	Ile de France	A/4 AB/3 B/2 OP3 OP2	9 h:02: B2 OP3 B3 A3 A4	Le P'tit Kil, Ferme de l'Epine, 78125 La Boissiere Ecole. Tel: 01-34-94-43-25. 2 pistes.	2220	17-oct	20-oct	NON
Polo	29-oct	Ile de France	toutes categories	Contacteur le club	Asso Sportive la Clef de Voûte, Tel: 01-60-14-14-70. Lieu: Moulin de la Forge, 78730 Longvilliers.	2221	17-oct	20-oct	OUI
CCE	30-oct	Languedoc	A/4 A/3 Roussillon	Dress 50 30-10 9h Cr 31-10 9h	Poney Club la Cabriale, Tel: 04-67-57-34-09. Lieu: salon du Cheval Parc Expo, 34 Montpellier.	2222	17-oct	20-oct	NON

### BULLETIN OFFICIEL DU MOIS DE NOVEMBRE 2000

Pony Games	01-nov	Languedoc Roussillon	A3 BCD3 BCDE3 BCD2	2 eq max par region et epreuve	Poney Club la Cabriale, Tel: 04-67-57-34-09. Lieu: Salon du Cheval Parc Expo, 34 Montpellier. Coupe Meridionale Languedoc, Midi Pyrenees et Provence.	2195	17-oct	20-oct	NON
CSO	01-nov	Midi Pyrenees	A/4 B/3 CD/2 OP3	Contacteur le club	Ecole d'Equitation de Siramon, 46400 St Cere. 05-65-38-19-32. Direction Auxillac, à droite apres 2,5 km.	2196	17-oct	20-oct	OUI
DRE	01-nov	Picardie	BCDE/3 BCDE/2 BCD/1	Horaire 30-10 06-72-72-99-52	Poney Club d'Amiens, 530 av. du 14 Juillet 1789. 80000 Amiens. Tel: 03-22-89-60-97 / 06-72-72-99-52.	2197	17-oct	20-oct	NON
CSO	01-nov	Provence	A/4 ABCDE/3 BCDE/2 BCD/1	8h30:EDCBA/3 A4 BCDE/2 BCD/1	Brid's Club, 167 avenue de la Croix Rouge. 13013 Marseille. 04-91-06-56-43 / 06-60-37-56-43.	2223	17-oct	20-oct	OUI
Test OI	01-nov	Provence	Poneys BCD	Avec le CSO BCD/2	Brid's Club, 167 avenue de la Croix Rouge. 13013 Marseille. 04-91-06-56-43 / 06-60-37-56-43.	2224	17-oct	20-oct	OUI
CSO	01-nov	Rhone Alpes	D/1	14h:D1 50 engts maximum	Club Hippique des Alpes, Tel: 04-76-52-18-00. Lieu: Eurexpo Lyon, Equitalyon, Tel: 04-72-77-45-85/89 fax	2198	17-oct	20-oct	NON
Pony Games	01-nov	Val de Loire Centre	A4/3/2 BCD3/2 BCDE3/2	A4/3/2 BCD3/2 BCDE3/2	Poney Club des Vallois de Bel Air, Haras de Bel Air. 37230 Pernay. Tel: 02-47-52-45-24.	2225	17-oct	20-oct	OUI
CSO	02-nov	Rhone Alpes	D/1	17h:D1. 50 engts maximum	Club Hippique des Alpes, Tel: 04-76-52-18-00. Lieu: Eurexpo Lyon, Equitalyon, 69002 Lyon. 04-72-77-45-85/89 fax	2201	24-oct	27-oct	NON
CSO	02-nov	Val de Loire Centre	BCDE/2	Contacteur le club	Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Tel: 02-54-94-46-46.	2199	24-oct	27-oct	NON
DRE	02-nov	Val de Loire Centre	BCDE/2	1 piste imposee, 1 autre RLM	Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Tel: 02-54-94-46-46	2200	24-oct	27-oct	NON
Cross	03-nov	Val de Loire Centre	Cross BCDE/2	Cross BCDE/2	Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Tel: 02-54-94-46-46.	2202	24-oct	27-oct	NON
CSO	04-nov	Val de Loire Centre	BCDE/2	Contacteur le club	Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Tel: 02-54-94-46-46.	2203	24-oct	27-oct	NON
CCE	05-nov	Aquitaine	B/3 BC/2 OP3 OP2	9h: B3 OP3 BC/2 OP2	Poney Club de Ste Foy, Les Gaillards. 33220 Les Leves et Thoumeyragues. 05-57-41-22-70	2226	24-oct	27-oct	NON
CCE	05-nov	Aquitaine	A/4 A/3	A3 A4 apres le CCE OP2	Poney Club de Ste Foy, Les Gaillards. 33220 Les Leves et Thoumeyragues. 05-57-41-22-70	2227	24-oct	27-oct	NON
CSO	05-nov	Bourgogne	A/4 AB/3 BCD/2 BCD/1 OP3	8h: B3 OP3 A4/3 BCD/2 BCD/1	Centre Hippique de la Cheneraie, Le Villaret. 71330 Bosjean, Tel: 03-85-74-76-41.	2228	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Bretagne	A/4 ABCDE/3 BCDE/2 BCD/1	A la cloture	Poney Club des Fosses, 22980 Pletan le Petit. Tel: 02-96-27-04-77.	2229	24-oct	27-oct	OUI
Test OI	05-nov	Bretagne	Poneys DCB	avec CSO DCB/2	PC des Fosses, 22980 Pletan le Petit. 02-96-27-04-77	2230	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Bretagne	D1S	13h: D1S indoor	Centre Equestre de Pontivy, Tel: 02-97-25-21-72. Lieu: salle Safre, Plateau de Keropert, 56300 Pontivy.	2231	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Champagne Ardennes	A/4 AB/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	8h30: A4 A3 B3 OP3 BCDE/2 BCD/1	Les Ecuries de Jeugny, Tel: 03-25-40-22-79. Lieu: Lignieres (10) (entre Chaource et Tonnerre)	2232	24-oct	27-oct	OUI
Test OI	05-nov	Champagne Ardennes	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	Les Ecuries de Jeugny, Tel: 03-25-40-22-79. Lieu: Lignieres (10) (entre Chaource et Tonnerre)	2233	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Cote d'Azur	BCD/3 BCD/2 CD/1	9h: BCD/3 BCD/2 CD/1	Poney Club des Ecoreuls, Le Tremblant, 06210 Mandelieu Tel: 04-93-49-88-35.	2234	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Ile de France	A/4 ABCDE/3 BCDE/2 BCD/1	Contacteur le club	Poney Club de la Commanderie, 8 ch de Busseau. 77140 St Pierre les Nemours. 01-64-28-32-94.	2244	24-oct	27-oct	OUI
Test OI	05-nov	Ile de France	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	Poney Club de la Commanderie, 8 ch de Busseau. 77140 St Pierre les Nemours. 01-64-28-32-94.	2245	24-oct	27-oct	OUI
CCE	05-nov	Ile de France	BCDE/2 BC/1 OP3	A partir du 3-11 14h	PC de la Licorne, Le Marais, 91530 Le Val St Germain. Tel: 01-64-58-94-76 (86-33 fax). Epreuves dedoublees au 51e engt.	2246	24-oct	27-oct	NON

Disc	DATE	REGION	Epreuves	HORAIRES	ORGANISATEUR - LIEU INFORMATIONS	N°	Closure courrier 14 h	Closure minitel 12 h	Engmt sur place
CCE	05-nov	Midi Pyrenees	B/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	Debut 8h. Contacter le club	PC de Lauzerte. 82110 Lauzerte. Tel: 05-63-94-63-46.	2236	24-oct	27-oct	NON
CSO	05-nov	Normandie	A/4 ABCDE/3 BCDE/2 BCD/1	9h:DC1 D2 B1 C82 A4 ABCDE/3 E2	CH de la Ferriere. 76360 Pissy Poville. 02-35-55-59-59.	2237	24-oct	27-oct	OUI
Test OI	05-nov	Normandie	Poneys DC	avec le CSO DC/2	CH de la Ferriere. 76360 Pissy Poville. 02-35-55-59-59	2238	24-oct	27-oct	OUI
Pony Games	05-nov	Rhone Alpes	A4/3/2 BCD3/2 BCDE/3/2	Debut à 9h30	CH Alpes. Rte de Lancey. 38330 St Ismier. 04-76-52-18-00 Serie 3 jeux 1 3 4 6 7 8. Serie 2 jeux 1 2 5 9 13 22	2235	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Val de Loire Centre	A/4 AB/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	9h:DCB/1 EDCB/2 OP3 B3 A3 A4	Centre Equestre des Chetifs Bois. 18600 Momay sur Allier Tel: 02-48-74-66-42	2239	24-oct	27-oct	OUI
Test OI	05-nov	Val de Loire Centre	Poneys DCB	avec le CSO DCB/2	Centre Equestre des Chetifs Bois. 18600 Momay sur Allier Tel: 02-48-74-66-42.	2240	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Val de Loire Centre	B/3 B/2 OP3 OP2	9h:83 OP3 B2 OP2	Centre Equestre Dunois. Chemin de Saint Martin. 28200 Chateaudun Tel: 02-37-66-00-00.	2241	24-oct	27-oct	NON
Pony Games	05-nov	Val de Loire Centre	A4/3 BCD3/2	14h:A4 A3 BCD3 BCD2	C.E. de l'Épineau. 38300 Ruffec le Chateau. Tel: 02-54-37-72-63. A4/3 jeux 1 2 3 4 6 7. BCD3 jeux 1 3 4 5 6 7. BCD2 jeux 1 3 4 5 6 7 8 19.	2242	24-oct	27-oct	OUI
CSO	05-nov	Val de Loire Centre	BCDE/3 OP2	9h:BCDE/3 OP2 (30 maxi)	Ecuries de la Forêt. Le Champ Gauthier. 45460 Brayen Val. Tel: 02-38-35-53-21.	2243	24-oct	27-oct	NON
CSO	11-nov	Ile de France	BCD/2 OP3	50 engts maxi en BCD/2	Haras de Jardy. Boulevard de Jardy. 92430 Marnes la Coquette. Tel: 01-47-01-35-35.	2253	31-oct	03-nov	NON
Test OI	11-nov	Ile de France	Poneys BCD	20 engages maxi par épreuve	Haras de Jardy. Boulevard de Jardy. 92430 Marnes la Coquette. Tel: 01-47-01-35-35.	2254	31-oct	03-nov	NON
CSO	11-nov	Midi Pyrenées	BD/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	8h30:BCD/1 BCDE/2 BD/3 OP3	A.S.C.H.P. de Sarrouilles. 65600 Sarrouilles. Tel: 05-62-36-11-43. Terre manche Coupe des Pyrenees.	2249	31-oct	03-nov	OUI
Test OI	11-nov	Midi Pyrenées	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	A.S.C.H.P. de Sarrouilles. 65600 Sarrouilles. Tel: 05-62-36-11-43.	2250	31-oct	03-nov	OUI
Triathlon	11-nov	Normandie	A3 A4 B3 C3 DE3	9h: A3 A4 B3 CDE3	Domaine Equestre de la Bonde. 27140 St Paer. Tel 02-32-55-77-03	2251	31-oct	03-nov	OUI
Pony Games	11-nov	Normandie	BCDE/2/3 A2/4 BCD/2/3	Contacter le club	Domaine Equestre de la Bonde. 27140 St Paer. Tel 02-32-55-77-03	2252	31-oct	03-nov	OUI
CSO	11-nov	Rhone Alpes	BCDE/3 BCDE/2 BCD/1	8h:EDCB/3 14h:EDCB/2 DCB/1	Centre Equestre. Les Plantas. 26400 Crest. Tel: 04-75-25-06-64.	2247	31-oct	03-nov	OUI
Test OI	11-nov	Rhone Alpes	Poneys DCB	avec le CSO DCB/2	Centre Equestre. Les Plantas. 26400 Crest. Tel: 04-75-25-06-64.	2248	31-oct	03-nov	OUI
CSO	12-nov	Auvergne	A/4 ABCDE/3 BCDE/2 BCD/1	8h30:DCB1 EDCB2 8h30:EDCBA3 A4	Poney Club de Larequille. 03310 Durdard Larequille. 04-70-51-05-15	2255	31-oct	03-nov	OUI
Polo	12-nov	Bourgogne	Toutes categories	Contacter le club	Brennus Equitation. 21 route de Sens. 89260 Thorigny sur Oreuse. Tel: 03-86-88-94-45.	2256	31-oct	03-nov	OUI
CSO	12-nov	Champagne Ardennes	BE/3 CDE/2 OP3	9h:83 OP3 CD/2 14h:E3 E2	Poney Club le St Georges. Route de Champagne. 51500 Chamery. Tel: 03-26-97-65-12.	2257	31-oct	03-nov	NON
CSO	12-nov	Ile de France	A/4 AB/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	Contacter le club	Domaine de Lipica. 1 rond point du Manège 77330 Ozoir la Ferriere Tel: 01-64-40-31-31.	2274	31-oct	03-nov	OUI
Test O.I.	12-nov 31-oct	Ile de France OUI	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	Domaine de Lipica. 1 rond point du Manège 77330 Ozoir la Ferriere Tel: 01-64-40-31-31.2275				
CSO	12-nov	Ile de France	B/3 BCD/2 CD/1 OP3	Contacter le club	Centre Equestre de la Base de Loisirs de Jablines Annet. 77450 Jablines. Tel: 01-60-26-49-99.	2276	31-oct	03-nov	OUI
CCE	12-nov	Ile de France	B/3 B/2 OP3 OP2	20 engts maxi par épreuve. 8h	Le P'tit Kil. Ferme de l'Épine. 78125 La Boissière Ecole. Tel: 01-34-94-43-25. 2 pistes.	2277	31-oct	03-nov	NON
CCE	12-nov	Ile de France	A/3	12 équipes maximum	Le P'tit Kil. Ferme de l'Épine. 78125 La Boissière Ecole. Tel: 01-34-94-43-25.	2278	31-oct	03-nov	NON
CCE	12-nov	Ile de France	B/3 B/2 D/1 OP3 OP2	Dédoublement au 30ème engage	Asso Sportive la Clef de Voûte. Lieu: Moulin de la Forge. 78730 Longvilliers. Tel: 01-30-88-44-15.	2279	31-oct	03-nov	NON
CSO	12-nov	Languedoc Roussillon	BCDE/3 BCDE/2	Contacter le club	Poney Club de la Crouzette. 48100 Marvejols. Tel: 04-66-32-11-25.	2258	31-oct	03-nov	NON
Test OI	12-nov	Languedoc Roussillon	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	Poney Club de la Crouzette. 48100 Marvejols. Tel: 04-66-32-11-25.	2259	31-oct	03-nov	NON
CSO	12-nov	Midi Pyrenees	BD/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	8h30:BCD/1 BCDE/2 BD/3 OP3	A.S.C.H.P. de Sarrouilles. 65600 Sarrouilles. Tel: 05-62-36-11-43. 2ème manche Coupe des Pyrenees.	2262	31-oct	03-nov	OUI
Test OI	12-nov	Midi Pyrenees	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	A.S.C.H.P. de Sarrouilles. 65600 Sarrouilles. Tel: 05-62-36-11-43.	2263	31-oct	03-nov	OUI
DRE	12-nov	Midi Pyrenees	B/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	Contacter le club	Ecuries d'En Cazettes. 81580 Cambounet/Sor. 05-63-70-29-73.	2264	31-oct	03-nov	OUI
Carrousel	12-nov	Midi Pyrenees	A et OPEN	Contacter le club	Ecuries d'En Cazettes. 81580 Cambounet/Sor. 05-63-70-29-73.	2265	31-oct	03-nov	OUI

Disc	DATE	REGION	Epreuves	HORAIRES	ORGANISATEUR - LIEU INFORMATIONS	N°	Closure courrier 14 h	Closure minitel 12 h	Engage sur place
CSO	12 nov	Normandie	A/4 A/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	Contacteur le club	Domaine Equestre de la Bonde. 27140 St Paer. Tel: 02-32-55-77-03	2266	31-oct	03-nov	OUI
CSO	12 nov	Pays de la Loire	A/4 ABC/3 B/2	Contacteur le club	C.E. Regional Val de Loire. 4 rte du Landreau du Pas. 44980 Sainte Luce sur Loire. 02-40-25-70-16	2267	31-oct	03-nov	OUI
CCE	12 nov	Pays de la Loire	B/3 B/2	Contacteur le club	C.E. Regional Val de Loire. 4 rte du Landreau du Pas. 44980 Sainte Luce sur Loire. 02-40-25-70-16	2268	31-oct	03-nov	OUI
Test OI	12 nov	Pays de la Loire	Poneys B	avec le CSO B2	C.E. Regional Val de Loire. 4 rte du Landreau du Pas. 44980 Sainte Luce sur Loire. 02-40-25-70-16	2269	31-oct	03-nov	OUI
CCE	12 nov	Pays de la Loire	A/4 A/3	Contacteur le club	C.E. Regional Val de Loire. 4 rte du Landreau du Pas. 44980 Sainte Luce sur Loire. 02-40-25-70-16	2270	31-oct	03-nov	OUI
CCE	12 nov	Pays de la Loire	B/2 OP3 OP2	9h. Horaires apres cloture	Haras de la Mouline. 49390 Vernouil. Tel: 02-41-51-54-95.	2271	31-oct	03-nov	OUI
CSO	12 nov	Provence	A/4 ABCDEE + /3 BCDEE + /2	8h:E + EBCD/3 A3/4 BCDEE + /2	Ecures du Mas Neuf. Ort Bel Air, Impasse du Mas Neuf. 13300 Salon de Provence. Tel: 04-90-53-32-25.	2272	31-oct	03-nov	NON
Test OI	12 nov	Provence	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	Ecures du Mas Neuf. Ort Bel Air, Impasse du Mas Neuf. 13300 Salon de Provence. Tel: 04-90-53-32-25.	2273	31-oct	03-nov	NON
CSO	12 nov	Rhone Alpes	A/3 D/2 BC/1	9h30:A3 15h:D2 B1 C1	Centre Equestre. Les Plantas. 26400 Crest. Tel: 04-75-25-06-64.	2260	31-oct	03-nov	OUI
CSO	12 nov	Rhone Alpes	A/4 ABCDE/3 BCDE/2 BCD/1	9h:DCB/1 EDCB/2 A3/4 BCDE/3	Poney Club de Sasselange. 42340 Veauchette. Tel: 04-77-94-89-32.	2261	31-oct	03-nov	OUI
CSO	19 nov	Bretagne	A/4 AB/3 BCD/2 CD/1 OP3	Contacteur le club	Ecures de Comouaille. Kerambars Image. 29370 Eliant. Tel: 02-98-94-10-06.	2280	07-nov	10-nov	OUI
DRE	19 nov	Ile de France	BCD/2	Horaires a partir du 17-11 14h	C.H. Municipal de St Maur. Route des Bruyeres. 94440 Marolles en Brie. Tel: 01-45-95-27-27.	2288	07-nov	10-nov	NON
DRE	19 nov	Ile de France	BCDE/3 BCDE/2 BCD/1	20 engts maxi par epreuve. 9h	Le P'tit Kil. Ferme de l'Epine. 78125 La Boissiere Ecole. Tel: 01-34-94-43-25. 3 pistes.	2289	07-nov	10-nov	NON
CSO	19 nov	Ile de France	AE/3 E/2	14h:A3 E3 E2 (30 maxi/epreuve)	Poney Club de Suresnes. Chemin des Poneys. 92150 Suresnes. Tel: 01-40-99-93-93.	2290	07-nov	10-nov	NON
CCE	19 nov	Provence	BCDE/2 BC/1 OP3	Debut 8h. Contacteur le club	La Gourmette Vauclusienne. Chemin de Capeau. 84270 Vedene. Tel: 04-90-23-30-09.	2282	07-nov	10-nov	NON
CSO	19 nov	Rhone Alpes	A/4 ABCD/3 BCD/2	8h:BCD/3 A4 A3 BCD/2	Haras de Bressac. 07210 St Lager Bressac. Tel: 04-75-65-94-31.	2281	07-nov	10-nov	OUI
CSO	19 nov	Val de Loire Centre	A/4 ABD/3 BCD/2 BCD/1 OP3	8h30:DCB1/2 D3 OP3 11h:B3 A3/4	Poney Club de la Grenadiere. 37540 St Cyr sur Loire. Tel: 02-47-41-58-32. Challenge Indre et Loire sur 2 pistes	2283	07-nov	10-nov	OUI
DRE	19 nov	Val de Loire Centre	CDE/3 CDE/2 BCD/1	Avec un Dressage 5e categorie	C.E. et P.C. de Goumat. 45380 Chaingy. Tel: 02-38-88-82-24.	2284	07-nov	10-nov	OUI
Camusé	19 nov	Val de Loire Centre	A et OPEN	Contacteur le club	C.E. et P.C. de Goumat. 45380 Chaingy. Tel: 02-38-88-82-24.	2285	07-nov	10-nov	OUI
Poney Fun	19 nov	Val de Loire Centre	OPEN	Contacteur le club	C.E. et P.C. de Goumat. 45380 Chaingy. Tel: 02-38-88-82-24.	2286	07-nov	10-nov	OUI
CSO	19 nov	Val de Loire Centre	A/4 AB/3 BCD/2 BCD/1 OP3	A la cloture	Etrier Wallon. 45500 Poilly Lez Gien. Tel: 02-38-67-04-77. Engts maxi A3:30 D2:30 C2:30 OP3:60.	2287	07-nov	10-nov	NON
CSO	26 nov	Aquitaine	BC/3 B/2 OP2	10h:BC/3 B2 OP2	Centre Hipp. Fournier Sarloveze. 24200 Sarlat. Tel: 05-53-59-15-83	2291	14-nov	17-nov	NON
CSO	26 nov	Ile de France	A/4 AB/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	Contacteur le club	Domaine de Lipica. 1 rond point du Manege 77330 Ozoir la Ferriere Tel: 01-64-40-31-31.	2294	14-nov	17-nov	OUI
Test O.I.	26 nov	Ile de France	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	Domaine de Lipica. 1 rond point du Manege 77330 Ozoir la Ferriere Tel: 01-64-40-31-31.	2295	14-nov	17-nov	OUI
CCE	26 nov	Ile de France	B/3 BCD/2 BCD/1 OP3	Dedoublement au 30eme engage	Asso Sportive la Clef de Voûte. Lieu: Moulin de la Forge. 78730 Longwilliers. Tel: 01-30-88-44-15.	2296	14-nov	17-nov	NON
CSO	26 nov	Mid Pyrenees	A/4 AB/3 BCDE/2 BCD/1 OP3	Horaires sur Minitel	Poney City. 81220 Damiatte. Tel: 05-63-42-06-45.	2292	14-nov	17-nov	OUI
Test OI	26 nov	Mid Pyrenees	Poneys BCD	avec le CSO BCD/2	Poney City. 81220 Damiatte. Tel: 05-63-42-06-45.	2293	14-nov	17-nov	OUI

**■ LES AVANT-PROGRAMMES DES CONCOURS DU MOIS DE DECEMBRE 2000 SONT A ADRESSER A S.I.F. - 14490 LITTEAU AVANT LE 10 OCTOBRE 2000, OU SAISIE SUR MINTEL 3614 FFE**

### ORGANISATEURS

Vous disposez sur Minitel 3615 FFE d'une page "Message de l'organisateur" pour expliquer

les atouts de votre concours ou pour indiquer les horaires. Vous accédez à tout moment à cette page avec votre Code Secret.

### PARTICIPANTS

Vous pouvez accéder aux listes d'engagés en passant par la rubrique concours/BO du 3615 FFE.

Vous pouvez consulter le "Message de l'organisateur" quand vous êtes à la page d'un concours en appelant la touche "information".

# LA BOUTIQUE DU PONEY

## ● PÉDAGOGIE



Pour connaître, comprendre l'enfant et adapter l'enseignement à son âge. 112 pages - Réf. LI03 - 130 F



72 fiches de jeux avec chacune un objectif technique. Réf. LI05 - 150 F

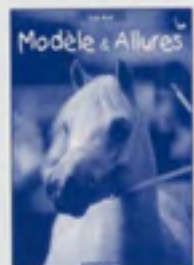


La première partie du dossier aide à mieux comprendre le cavalier qui vient dans notre club, avec ses rêves, ses craintes. Qu'attend-il ? Comment le satisfaire dès les premières séances quelque soit son âge ? Que lui proposer ensuite ?

La deuxième partie de ce dossier donne des outils, des fiches de mise en situation.

Le livre + la vidéo : 190 F - Réf. DI26

Pour faire passer les 4 premiers galops à vos cavaliers... par une pédagogie active, ludique et objective qui débouche sur les tests équestres des galops 1 à 4. Chacun de ces tests correspond à un niveau précis du programme officiel des galops, même si le côté ludique (chronomètre ou comptage des points) le fait oublier... Réf. LI07 - 35 F



Pour tout connaître sur le poney, ses qualités et ses défauts. Fait partie du programme BAP/APB. Réf. LI17 - 100 F

DU GALOP 1 AU BEES ! La "bible" du cavalier, qui le suivra dans toute sa carrière. Réf. LI18 - 130 F



Vous vous posez les mille et une questions du créateur d'entreprise : quel statut ? quel Bail ? quelles obligations ? comment gérer son personnel ? quels investissements ? etc...

CRÉER UN PONEY-CLUB, répondra à toutes ces premières questions et vous aidera dans vos choix. Vous y trouverez tous les éléments qui vous permettront d'assoir votre projet, d'ouvrir les bonnes portes, rencontrer les bons interlocuteurs !

Format 15 x 20 cm - 28 pages. Réf. LI02 - 40 F

## ● PROMO DES CLUBS



### Les Affiches !

120 F les 50 affiches

220 F les 100 affiches

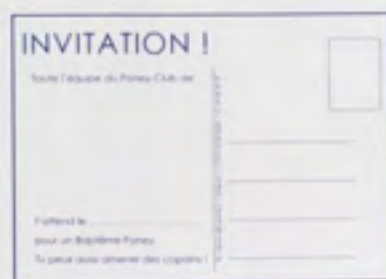


### Les diplômes Baptêmes Poney



### les invitations

110 F les 100 diplômes  
60 F les 100 invitations



### Les cartes postales



Les 16 cartes poneys. Réf. BD13 - 35 F

## ● LES CAHIERS



### Poney Vacances ou Poney Soleil

- Un cahier pour écrire tout ce que l'on fait pendant son stage du lundi au samedi
- 70 photos illustrant les bases de l'hippologie
- Une BD !

- Un cahier de première hippologie et d'exercices-jeux

Prix de vente : 20 F à l'unité  
120 F les 10 cahiers - 210 F les 20 cahiers - 240 F les 30 cahiers

## ● LES RÉGLEMENTS



Les conditions, le contenu des examens, les dossiers candidatures pour les deux diplômes d'animateurs conçus pour le Poney-Club de France : l'Animateur Poney Bénévole (à partir de 14 ans) et le Brevet d'Animateur Poney (à partir de 18 ans). Réf. LI01 - 20 F

Le règlement des concours millésimé 1999, il est, pour le moment, toujours d'application. Réf. LI19 - 85 F



Tous ces ouvrages sont en vente dans la Boutique du poney.

L'écho des poneys - Grignon - 77370 Fontenailles. Tél. 01 64 08 45 29 - Fax 01 60 67 56 01 - Email : echoponey@aol.com

Joindre votre chèque à la commande en ajoutant les frais de port : 25 F (colieco) ou 45 F (colissimo - 48 h maxi)



ASSUREUR ET PARTENAIRE OFFICIEL DE



DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION



[www.generalif.fr](http://www.generalif.fr)

Etre là quand il faut être là,  
c'est permettre aux hommes  
de franchir tous les obstacles.



E T R E   L À   Q U A N D   I L   F A U T   Ê T R E   L À